



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



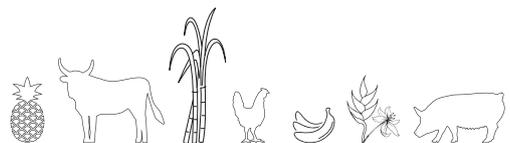
Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Guadeloupe ■ Guyane ■ Martinique
Mayotte ■ La Réunion - Saint-Barthélemy
Saint-Martin ■ Saint-Pierre-et-Miquelon





SOMMAIRE

▲ Le mot du président du conseil d'administration Le mot du directeur

1 L'année 2021 de l'office, constructions et orientations

- L'année 2021 en quelques dates
- Une gouvernance installée pour être force de proposition, réactive et impliquée dans la transformation agricole

2 Des filières agricoles mobilisées face à la crise, préparées à la relance

- Mot des présidents des comités sectoriels l'année 2021 enjeu 22
- Les aides consolidées par secteur

3 Dans les territoires, des travaux prospectifs, des filières qui développent leur structuration

- Guadeloupe
- Martinique
- Guyane
- La Réunion
- Mayotte
- Saint-Barthélemy
- Saint-Martin
- Saint-Pierre-et-Miquelon

4 L'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM, une évaluation continue

5 Un fonctionnement résilient de l'office en période de crise, un service pour l'accompagnement des filières

- Le paiement des aides par l'ODEADOM
 - Une activité de contrôle qui s'est adaptée aux conditions mouvantes, des résultats d'audit probants
 - Un établissement résilient et stable, en adaptation permanente
 - Une communication plus réactive, des événements manqués, d'autres réussis
- 



Joël SORRES
Président du conseil d'administration

Le Mot du président

“ Ce rapport d'activité permet un regard arrière sur une année 2021 qui s'est avérée plus compliquée que nous ne le pensions en début d'exercice.

Les événements climatiques, s'ils n'ont pas connu des traductions aussi violentes que celles subies certaines années récentes, n'ont cependant pas épargné les territoires. Sécheresse, pluies violentes, ouragan Elsa aux Antilles, ils rappellent la sensibilité particulière de nos productions aux aléas. Sachant notre vulnérabilité et notre exposition aux effets du changement climatique, le lancement d'une réflexion de fond sur les réponses économiques aux événements, qu'ils soient assurables ou pas, est bienvenue.

Mais je retiens d'abord de cette année d'activité de l'ODEADOM la concrétisation de travaux structurants quant au dessein de nos filières ;

Travaux nationaux alimentés par des rapports d'experts et des contributions de filières ; Travaux dans les territoires dans le cadre des comités locaux de transformation avec des contributions nourries de chacun ; Travaux de concertation enfin dans les instances de l'office qui n'ont sans doute jamais été autant sollicitées pour être force de propositions.

Les ministres ont réaffirmé leur confiance en notre capacité de dialogue et de construction. Ils m'ont confié la tâche de faire vivre le débat au sein du conseil d'administration, de nos comités, et avec l'ensemble de nos partenaires. C'est un honneur, c'est surtout une responsabilité forte à laquelle nous ne nous déroberons pas.

L'office est un instrument précieux. Il est à nos côtés, professionnels des outre-mer, pour l'accompagnement au quotidien des filières. Il est aussi, et j'y veille, le lieu de rassemblement, de débats, d'avancées, de constructions qui nous est indispensable.

L'année 2022 entamée sera une année de rendez-vous électoraux majeurs pour notre pays. Les questions agricoles et alimentaires des outre-mer font partie des sujets à enjeux. Cette année s'ouvre avec la présidence française de l'Union européenne, le destin de nos régions est évidemment très directement lié aux orientations européennes. Gageons que ce sera une période utile pour de vraies avancées pour nos filières agricoles d'outre-mer.”



Jacques ANDRIEU
Directeur

Le mot du directeur

“ L'année 2021, ici retracée, est la première année d'une nouvelle mandature des instances de l'ODEADOM : Le nouveau conseil d'administration a été mis en place fin 2020 ; le président nommé en février 2021 ; les comités

sectoriels nouveaux réunis en avril 2021 qui ont élu immédiatement leurs présidents ; le nouveau comité de pilotage stratégique activé en mai 2021. Ce n'était pas facile de faire vivre des instances qui sont d'abord des lieux de dialogue et de concertation dans ces périodes où la distanciation physique prescrite a réglé nos actions. Et pourtant le dialogue a été riche, les réunions nombreuses et constructives, parfois passionnées. Le crédit doit en être donné d'abord à notre président et à tous nos administrateurs, aux membres des comités qui sont restés impliqués, actifs, exigeants vis-à-vis de l'établissement. Nous avons heureusement pu revoir physiquement nos correspondants en fin d'année, notamment autour du conseil de novembre 2021 qui s'est tenu à Montreuil ; après presque deux ans de seules visioconférences, c'était nécessaire.

Et cette nouvelle mandature débute avec de vraies interpellations. Interpellations sur le contenu à bâtir de la « transformation agricole » des outre-mer ; sur les modèles des filières d'exportations – une réflexion engagée sur la filière sucre en amont des renégociations des conventions canne, des propositions

fortes d'adaptation des modalités d'appui à la filière banane - des questions sont portées sur les modèles de structuration de filières. Mais aussi des interpellations sur les interventions en faveur des filières que met en œuvre l'office, sur les outils d'accompagnement et leurs évolutions, sur la capacité à se saisir des appuis de relance de l'économie après les difficultés sanitaires.

L'ODEADOM est resté présent. Dans une optique toujours de service, d'abord dans son rôle d'organisme payeur, mais aussi dans un rôle de dialogue avec l'ensemble des acteurs, en recherche de solutions toujours.

Mais 2021 est aussi, nous en sommes conscients une année difficile pour beaucoup d'entreprises, de coopératives, d'organisations de producteurs. Avec des fondamentaux qui se rappellent à tous, le premier étant sans doute que les outre-mer sont loin. Que les accès, à l'importation ou à l'exportation, supposent des transports importants et que dans une période où les coûts de fret explosent, la recherche d'équilibre économique est rendue plus difficile encore.

Enfin 2021 a été aussi une année de travail intense pour nos collègues des services statistiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui ont permis de délivrer les premiers éléments du recensement agricole effectué en 2020. C'est un travail décennal de grande ampleur pour lequel des efforts particuliers ont été menés outre-mer et qui nous permet aujourd'hui de disposer de données actualisées sur la réalité agricole et agro-alimentaire des territoires : une SAU de 134 800 ha et un nombre de 26 600 exploitations agricoles, dont la grande majorité sont des exploitations individuelles. Leur surface moyenne est de 5 ha, avec évidemment de grandes différences selon les territoires et les orientations de production. Ainsi, l'outre-mer représente 0,5% de la SAU française, 6,4% des exploitations et 5,9% des ETP nationaux. C'est notre responsabilité de travailler avec et pour eux.”



1

L'année 2021 de l'office, constructions et orientations

L'année 2021 en quelques dates



Démarrage du programme POSEI 2021

Le programme POSEI européen, mis en œuvre par l'ODEADOM, est cadencé par année civile. Le programme 2021 a débuté le 1er janvier, avec quelques modifications introduites après approbation par la Commission européenne en décembre 2020.

Lancement des appels à projets France Relance sur le volet économique. Le volet agricole du plan de relance de l'économie française est dédié à la transition agricole, alimentaire et forestière. Il est doté d'un budget de 1,2 milliard d'euros. Les dispositifs consacrés aux filières agricoles et agro-alimentaires sont mis en œuvre par FranceAgriMer. Ils sont accessibles aux filières ultramarines, avec des dispositions adaptées à leurs conditions et caractéristiques.

Certification de l'office comme organisme payeur. Dès janvier le rapport de certification de la gestion de l'année précédente de l'ODEADOM est rédigé par l'organisme dédié (C3OP) pour être transmis à la Commission européenne. Malgré les difficultés connues en 2020 avec la crise COVID, l'appréciation est non seulement très positive mais en amélioration par rapport à l'année précédente et les corrections financières restent extrêmement mesurées.



Nomination de Joël Sorres à la présidence du conseil d'administration de l'établissement.

Par décret du 1er février 2021, le président de la République a nommé Monsieur Joël SORRES président du conseil d'administration de l'office pour une durée de cinq ans, à la suite de la proposition faite par ce conseil en novembre 2020. Il succède ainsi à M. Louis-Daniel Bertome. M. Sorres est producteur de légumes et de canne à sucre dans le sud de La Réunion, à Petite-Île. Il présidait depuis 2012 le comité sectoriel consacré aux productions végétales diversifiées de l'ODEADOM.



Déploiement des demandes d'aides dématérialisées élevage. L'ODEADOM a mis à disposition le 1er février 2021 un nouvel outil de télédéclaration PAD (Plateforme d'Acquisition des Données) permettant le dépôt dématérialisé des demandes d'aides sur internet. Cet outil concerne dans un premier temps la mesure du POSEI dédiée à la structuration de l'élevage. Il participe à la modernisation des outils de gestion et à la simplification des procédures pour les opérateurs de la filière.

Réunion en visioconférence le 25 février du Ministre de l'agriculture avec les représentants des filières et des chambres d'agriculture d'outre-mer. Echange nourri permettant de maintenir le moment privilégié de rencontre et de partage qui se tient traditionnellement à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, annulé en 2021.



Conseil d'administration de l'ODEADOM, le premier sous la présidence de Joël Sorres.

Le nouveau conseil d'administration de l'ODEADOM, sous la présidence de M. Joël Sorres, s'est réuni en visioconférence le 8 mars 2021. Le conseil a notamment débattu d'une analyse du programme POSEI et de ses perspectives d'évolution dans le cadre de la transformation agricole des outre-mer. En appui aux filières ultramarines, l'observatoire de l'économie agricole des outre-mer a présenté ses travaux, ses publications et ses perspectives d'études pour l'année 2021.

Diffusion le 3 mars 2021 de l'émission « outre-mer et si on bougeait les lignes ? » sur outre-mer la 1ère, consacrée à la question « l'autonomie alimentaire est-elle possible » avec la participation du directeur de l'ODEADOM et de nombreux acteurs et experts. Emission proposée par les rédactions du Pôle outre-mer de France Télévisions et présentée par Karine Zabulon.

Parution de l'étude AFD-CIRAD : « Freins et leviers à l'autosuffisance alimentaire dans les DOM » L'AFD, sur un financement du ministère des outre-Mer, a commandé au CIRAD une étude portant sur les nouveaux modèles agricoles des DROM. Elle doit permettre, en complément de différentes autres initiatives, d'éclairer l'élaboration d'une stratégie d'évolution de la politique agricole pour aller vers l'autonomie alimentaire à l'horizon 2030.



Comités sectoriels de l'ODEADOM – Premières réunions de la nouvelle mandature

Les quatre comités sectoriels de l'ODEADOM ont été réunis entre le 12 et 16 avril pour des débats approfondis, filière par filière, quant aux évolutions en cours et autour des politiques publiques en direction des outre-mer. La réunion inaugurale de cette mandature a permis d'élire les quatre présidents qui piloteront ces comités :

- Monsieur Nicolas Marraud de Grottes (Martinique) pour la filière banane
- Monsieur Florent Thibault (Réunion) pour les filières canne à sucre



- **Monsieur Henri Lebon** (Réunion) pour les filières animales
- **Monsieur Bernard Sinitambirivoutin** (Guadeloupe) pour les filières végétales diversifiées.

Dans chaque comité, des débats ont pu s'ouvrir autour du programme POSEI, en profitant notamment de l'éclairage de la délégation interministérielle à la transformation agricole de l'outre-mer représentée par Arnaud Martrenchar. Dans chaque comité, la nécessité d'approfondir le débat a été soulignée, en soulignant l'intérêt des démarches de projets de filières interdom.

2021 MAI **Le comité sectoriel consacré à la culture de la canne à sucre et à la filière canne-sucre-rhum s'est réuni à deux reprises au cours du mois de mai pour des échanges relatifs à la problématique des herbicides.** En effet, en raison du retrait ou de la non reconduction d'un certain nombre de solutions phytosanitaires, les producteurs se trouvent, et se trouveront à court terme, avec une gamme de solutions extrêmement réduites pour la conduite de cette culture particulièrement exposée à la concurrence d'adventices. La recherche est mobilisée sur les voies nouvelles et alternatives mais avec des perspectives non immédiates et incertaines. Les services de l'Etat ont pu longuement échanger avec les représentants professionnels pour des suivis les plus actualisés quant aux produits disponibles et pour progresser sur les méthodes d'évaluation de ceux-ci.

Le président du conseil d'administration, Joël Sorres a réuni pour la première fois en visioconférence le 28 mai le comité de pilotage stratégique (CPS) de l'ODEADOM. Cette instance composée des représentants ministériels et de l'office, des présidents des comités sectoriels et du président du conseil d'administration est destinée à assurer un lien fonctionnel entre les CS et le CA et d'orienter les travaux de l'établissement de manière réactive. Cette première réunion a ainsi permis de choisir un thème d'étude privilégié pour l'année 2021, celui des industries agroalimentaires dans les DOM sous l'angle de la caractérisation de leurs problématiques propres et des conditions particulières rencontrées.

2021 JUIN **Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a rencontré le président du conseil d'administration de l'ODEADOM** et le directeur pour un échange quant aux orientations agricoles pour les outre-mer engagées par le Gouvernement. Cette rencontre a été également l'occasion de présenter l'actualité de l'office mais également les points saillants de la conjoncture des outre-mer. Portant la voie des différentes filières et des différents territoires, M. Sorres a fait part au ministre de la volonté de construction qui émane des travaux des conseil et comités de l'office, de la pleine adéquation de tous avec les axes d'orientation pour cette transformation et de l'attachement à pouvoir s'appuyer sur des approches collectives de filières.

Réunion du comité sectoriel banane le 2 juin plus particulièrement consacré au suivi du marché de la banane, avec l'appui des équipes du CIRAD qui effectue l'analyse de ce marché pour l'ODEADOM.

Visite du pavillon fruits et légumes de Rungis à l'invitation du groupe Boyer, en présence de représentants de filières métropolitaines et outre-mer. La visite a permis d'appréhender les circuits de commercialisation de fruits tropicaux et a été le support de discussions avec le président de l'interprofession nationale des fruits et légumes, M. Laurent Grandin.

2021 JUILLET **Les différents comités sectoriels ont tous été réunis au cours du mois de juillet** pour examiner les propositions de modification du programme POSEI qui sont ultérieurement portées par les autorités françaises auprès de la Commission européenne. A l'issue de l'expression des avis, le comité national POSEI s'est également exprimé sur ces propositions.

Le président du conseil d'administration et le directeur de l'ODEADOM se sont rendus en mission aux Antilles – Martinique, Guadeloupe et Saint Martin – au cours du mois de juillet 2021. Ce déplacement, avec un programme très dense, a permis des rencontres avec l'ensemble des filières de production des Antilles ainsi qu'avec les préfets, les représentants des collectivités et les présidents des chambres d'agriculture. La visite a été l'occasion de la mise en lumière de très nombreux projets de développement dans les trois îles mais également des illustrations de difficultés concrètes que connaissent les entreprises.

Publication d'un rapport des inspections générales (finances, écologie, agriculture) sur l'avenir de la filière sucre en outre-mer. Une mission sur l'avenir de la filière sucre outre-mer a été confiée à l'Inspection générale des finances, au conseil général de l'environnement et du développement durable et au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Le rapport a été remis aux ministres et diffusé à l'ensemble des acteurs.



1

L'année 2021 de l'office, constructions et orientations



Publication du rapport du CGAAER consacré à l'«

évaluation de l'ensemble des politiques de soutien en faveur de l'agriculture des régions ultrapériphériques et proposition de scénarii objectivés de transformation agricole de ces territoires permettant d'atteindre une autonomie alimentaire. »

Déplacement à Mayotte du ministre des outre-mer avec rencontre des acteurs économiques.

En ce mois d'août à Mayotte ont été inaugurés d'une part le marché couvert de Four à Chaux et le nouvel abattoir de volailles, initiatives participant à la valorisation des produits locaux sur le marché mahorais.

Obtention du label IGP pour « La vanille de l'île de La Réunion ».

C'est à l'issue d'un engagement de longue haleine de toute la filière, qu'a pu enfin être reconnue par la Commission européenne l'indication géographique protégée (IGP) « Vanille de l'île de La Réunion ». C'est la première IGP obtenue par un produit du terroir réunionnais. La labellisation permettra à la fois une promotion plus efficace de ce produit et une protection forte contre les contrefaçons et les confusions d'appellation.



Visite de Capexo à Rungis consacrée aux fruits et légumes.

A l'occasion de la venue de M. Sorres en métropole a été organisée une visite de l'entreprise CAPEXO à Rungis, spécialisée dans la commercialisation des fruits et légumes tropicaux et une rencontre avec les représentants des filières ultramarines d'exportation de ces produits. Bien que la période soit difficile, les perspectives de marché sont encourageantes et les produits des DOM sont bien positionnés et reconnus au sein des différentes origines mises en marché.

Le comité de pilotage stratégique de l'office s'est réuni pour la première fois physiquement à Montreuil les 27 et 28 octobre 2021.

La première journée a été consacrée aux sujets d'organisation et d'activité de l'office et notamment des paiements des aides POSEI, la deuxième journée s'est tenue en présence des directeurs de l'agriculture des territoires et a permis d'avancer sur les travaux d'orientation des soutiens et de revue des initiatives portées par les différents acteurs.

Les filières animales de La Réunion emmenées par les interprofessions ARIBEV et ARIV sont venues en délégation

fournie à Paris pour des rencontres avec les acteurs métropolitains et les autorités. Une réunion avec les représentants de la délégation ministérielle à la transformation agricole des outre-mer, du ministère des outre-mer, du ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est tenue dans la salle Sully au 72 rue de Varenne. La réunion a permis la

présentation des initiatives des filières, notamment les actions mises en œuvre pour tenter de faire face aux accroissements des coûts de matières premières et notamment de l'aliment du bétail. L'échange a permis également d'aborder les perspectives de mise en place des CIE (Cotisations interprofessionnelles élargies) à La Réunion pour les prochains mois

Le président du conseil d'administration et le directeur de l'ODEADOM ont été reçus au ministère de l'agriculture et de l'alimentation et au ministère des outre-mer

pour des entretiens avec les directrices générales en charge des politiques agricoles ultramarines, respectivement Mme Metrich-Hecquet et Madame Brocas. Ces rendez-vous, qui se sont tenus autour de la réunion du comité de pilotage stratégique de l'office, permettent de tracer les perspectives de travail pour les mois à venir et alerter sur les sujets d'actualités saillants.

Le Club Demeter, association d'entreprises du secteur agricole et agro-alimentaire tourné vers les réflexions de long-terme,

les enjeux mondiaux et les dynamiques intersectorielles, a mis en place un cycle de conférences-débats à l'usage de ses membres consacré aux problématiques agricoles ultramarines. Le président du conseil d'administration Joël Sorres et le directeur de l'ODEADOM sont intervenus en ouverture pour un panorama des enjeux agricoles et alimentaires de ces territoires.



Le 15 octobre est la date de clôture de l'exercice budgétaire du FEAGA.

Les paiements effectués après cette date sont affectés à l'exercice budgétaire 2022. Au total pour l'année FEAGA 2021, le montant des paiements du programme POSEI France se sera élevé à 324,1 M dont 275,6 M € des fonds européen FEAGA et 48,5 M € de fonds nationaux complémentaires (dits CIOM). L'ODEADOM pour sa part a payé 307,4 M €, le reste l'étant par l'ASP pour les primes animales et le programme spécifique surfacique à Mayotte.

S'est tenu les 25 et 26 octobre 2021 le webinaire Ecophyto DOM 2021

consacré à l'actualité et aux perspectives de ce programme outre-mer. Le séminaire était séquencé en deux demi-journées d'échanges sur les deux bassins : Mayotte-Réunion et Guadeloupe-Guyane-Martinique avec une séquence finale plénière de restitution en présence et avec la participation des professionnels des filières, de la recherche, des instituts techniques ainsi que des différents ministères et administrations concernées. L'objectif est d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des projets Ecophyto DOM, à l'appel à projet national 2022 Ecophyto II+, et une meilleure prise en considération des spécificités de ces territoires.



Le conseil d'administration de l'ODEADOM s'est réuni enfin physiquement sous la présidence de Joël Sorres

les 22 et 23 novembre 2021. Le député européen Stéphane Bijoux et le conseiller au conseil économique social européen (CESE) Joël Destom sont venus mettre l'accent sur les enjeux européens à la veille de la présidence française de



l'Union européenne. Le conseil a également adopté à l'unanimité le budget 2022 de l'établissement. Rendez-vous a été pris pour le SIA 2022.

Déplacement du 4 au 9 novembre en Guyane d'une délégation de l'ODEADOM (M. Andrieu, Mme Grassart), de la DITAOM (M. Martrenchar) et de la DGOM (Mme Deroi) en réponse à l'invitation reçue du président de l'interprofession Elevage de Guyane (INTERVIG) pour le e-salon de l'élevage à Cayenne des 5 et 6 novembre. A cette occasion, la mission a permis de nombreuses rencontres et échanges avec les acteurs institutionnels (collectivité, préfecture, chambre d'agriculture, SAFER, CIRAD) et les représentants des différentes filières (animale, végétale, rhum, PPAM, extraits de plantes).



Le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) dans sa formation élargie relative au Plan Stratégique National pour la PAC 2023-2027 s'est réuni le 20 décembre par visio-conférence pour une présentation... et un débat sur le plan stratégique national soumis à la Commission européenne.

La stratégie nationale d'intervention de la France pour la PAC 2023-2027 a pu être arrêtée et rédigée et la proposition de plan stratégique national (PSN) portée par la France a pu être transmise à la Commission européenne le 22 décembre 2021.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a présenté le vendredi 10 décembre les premiers chiffres du recensement agricole de 2020 qui a couvert l'ensemble du territoire français. Cette opération statistique de grande envergure est réalisée au plus près des agriculteurs en métropole et dans les territoires ultramarins. L'outre-mer a fait l'objet d'un recensement au même titre que la métropole, avec des modalités d'enquête adaptées aux spécificités des territoires (questionnaire spécifique détaillé, intégralité de la collecte réalisée par des enquêteurs se déplaçant sur les exploitations).

Organisées par le groupe Ouest-France, en partenariat avec la FEDOM, et le ministère des Outre-mer, les Assises Économiques des Outre-mer ont rassemblé le 7 décembre dans un format 100% digital les acteurs politiques et économiques des 12 territoires français d'outre-mer. Le secteur agricole a été abordé avec notamment des interventions du CIRAD.

Ouverture le 13 décembre du dispositif « plan de relance » d'aide aux investissements de protection contre les aléas climatiques, adapté aux outre-mer. Les matériels éligibles à ce dispositif d'aide sont ceux initialement prévus dans le dispositif « aléas climatiques » des deux premiers programmes d'aides augmentés de la liste de matériels supplémentaires dont certains spécifiques aux territoires ultramarins suite aux consultations de ce début d'année.



1

L'année 2021 de l'office, constructions et orientations

Une gouvernance installée pour être force de proposition, réactive et impliquée dans la transformation agricole

Les actions engagées en 2021 par l'office s'inscrivent dans le cadre du contrat d'objectif et de performance (COP) de l'ODEADOM signé par les ministres, et décliné en quatre grands axes :

- Renforcer les fonctions d'organisme payeur ;
- Apporter un appui aux acteurs agricoles ;
- Optimiser la gouvernance et mettre en œuvre les orientations en réseau ;
- Poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique.

En interne une feuille de route a été établie à partir de la fois des objectifs assignés par la lettre de mission mais également des pistes d'évolution identifiées lors du séminaire interne des cadres ; elle présente les projets jugés prioritaires à conduire au cours de cet exercice par chacun des services, essentiel pour maintenir la cohésion dans ces temps de travail à distance.

L'année 2021 reste exceptionnelle et transitoire avec un mode de fonctionnement adapté et flexible à l'application stricte des mesures de prévention de la pandémie Covid 19 mais au cours de laquelle l'ODEADOM peut se satisfaire d'avoir atteint ses objectifs.

L'établissement s'est doté d'instances de gouvernance solides. Cela s'est matérialisé par le renouvellement des membres des quatre comités sectoriels et la nomination de leur président ainsi que par l'activation du comité de pilotage stratégique qui s'est réuni à trois reprises ; cette organisation offre à la fois une expertise des sujets par filière mais également un pilotage opérationnel des orientations données par le président de la République qui se sont traduites par la lettre de mission adressée le 22 novembre 2021 au président du conseil d'administration.

Le comité de pilotage stratégique est amené à se réunir 3 à 4 fois par an et a élargi sa composition en intégrant des représentantes professionnelles de la Guyane et de Mayotte. Il a, au cours de cette année, préparé les conseils d'administration, rendu un avis sur le programme d'études, et a contribué aux travaux de la transformation agricole portés par le délégué interministériel. Il est amené à orienter les travaux des comités sectoriels au regard des décisions prises lors du conseil d'administration et à en faire la restitution le cas échéant.

Les comités sectoriels ont été fortement mobilisés sur les évolutions du programme. Ils ont été consultés sur l'adaptation du plan de relance aux spécificités des outre-mer.

L'activité de l'établissement a été rythmée par les travaux engagés dans le cadre de la transformation agricole des outre-mer dans l'objectif de proposer des scénarios d'avenir en prenant en compte les spécificités propres à chacun de ces territoires. A cet effet, des comités locaux se sont constitués et ont fait des propositions. Ces évolutions sont également nourries par différentes études dont les résultats ont été présentés lors du conseil d'administration.

L'ODEADOM a participé aux travaux visant à éclairer ces scénarios d'évolution. A cet effet une note d'analyse du programme POSEI a été présentée au conseil d'administration visant à croiser l'évolution des productions avec les niveaux d'aide.

Par ailleurs, un travail de simplification de dispositifs a été engagé fin 2021 et se poursuivra en 2022 sur la base de propositions concrètes en concertation avec les ministères de tutelle, les administrations déconcentrées et les représentants professionnels. Cet exercice vise deux strates, les décisions techniques dont les effets débiteront dès 2022, et le programme POSEI à venir qui sera présenté à la Commission en juillet 2022.



2

Des filières agricoles mobilisées face à la crise, préparées à la relance

BANANE

Le mot du président du comité sectoriel, Nicolas Marraud des Grottes

L'année 2021 qui s'achève aura été une année de mobilisation, de projets pour la filière banane française, mais aussi une nouvelle fois une année extrêmement difficile pour les producteurs. Malgré tous les efforts collectifs portés par nos structures LPG, Banamart et UGPBAN, force est de constater que le marché a été lourd cette année encore avec des prix sensiblement déprimés tout au long du premier semestre, voire au-delà et des quantités d'expéditions françaises décevantes, fruit des difficultés de production que nous affrontons.

Si globalement nous avons pu bénéficier d'une année relativement calme quant aux cyclones dont les effets des derniers épisodes sont à peine cicatrisés, n'oublions pas le passage de l'ouragan Elsa en juillet 2021 qui a affecté spécifiquement, et parfois de manière extrêmement dommageable certains producteurs de Martinique. Cela a été localisé, mais pour ceux qui en ont souffert les effets sont dramatiques. Il est indispensable de pouvoir les accompagner. Et une sécheresse sévère a une nouvelle fois sévi aux Antilles. Ces phénomènes ont des effets directs sur la production que l'on identifie assez bien mais la réalité du terrain est aussi celle d'effets retardés dans le temps, avec des remises en culture dégradées, des fragilités de production et des retards de replantation. Les mouvements sociaux de fin d'année ont, d'une part, rendu difficile l'accès du personnel dans les exploitations, limitant l'entretien des parcelles et la récolte, et, d'autre part, bloqué des expéditions durant plusieurs semaines, la baisse quantitative étant aggravée par une baisse qualitative en raison des délais d'expédition accrues pour nos productions exportées à flux tendu. Enfin, les questions sanitaires sont toujours au cœur des préoccupations des producteurs avec la présence permanente de la cercosporiose noire et la menace bien trop proche de la maladie de Panama. La pression cercosporiose va continuer de s'accroître chaque année dans un contexte où les moyens de lutte contre la maladie diminuent. L'intensité et l'étendue des impacts sur la production et sur la viabilité des exploitations, notamment celles placées dans les zones à forte et moyenne pression, restent une préoccupation majeure de la filière qui en appelle aux accompagnements publics face à ses difficultés et espère des réponses à hauteur de celles-ci.

Mais, elle entend aussi réagir et poursuivre sans faillir une mobilisation de longue date sur tous les fronts économiques, sanitaires et environnementaux. En 2021, elle a ainsi porté un projet de révision ambitieux du programme POSEI banane. Il s'agit d'un volet essentiel pour permettre la redynamisation de la profession. C'est un vrai plan d'action visant à développer la filière, à renforcer les petites et moyennes exploitations, à faciliter les reprises d'exploitation et donner aux producteurs le moyen de répondre aux nouveaux enjeux, notamment, sanitaires. Ce plan est axé sur trois séries de modifications :



- La mise en place d'outils permettant de redéployer les références de production vers les exploitations en mesure d'atteindre leurs objectifs de production ;
- La mise en place d'un outil qui vise à accompagner les producteurs qui ne sont plus en capacité de faire face à la maladie et qui doivent cesser leur activité de production en favorisant les reprises par les exploitations les plus solides ;
- L'évolution du fonctionnement du régime d'aide POSEI afin, notamment, de renforcer les petites et moyennes exploitations dynamiques.

Le président du conseil d'administration de l'ODEADOM nous a rendu visite au mois de juillet, avec le directeur et nous les remercions de leur grande attention aux conditions de terrain que nous connaissons. J'ai pu leur réaffirmer le rôle majeur de l'ODEADOM dans l'accompagnement de la filière, notamment, mais pas seulement, pour le paiement des aides aux producteurs. L'espoir est permis pour notre filière, nous y croyons fermement. Nous nous projetons pour emmener nos producteurs dans des voies de développement plus solides.

8/9



2

Des filières agricoles mobilisées face à la crise, préparées à la relance

Sur le plan sanitaire, une nouvelle perspective s'est ouverte avec l'obtention d'une nouvelle variété de banane résistante à la cercosporiose noire, obtenue grâce aux nouvelles techniques génétiques NBT issues de CRISPER-CAS9.

Le déploiement de cette variété, qui a déjà fait ses preuves sur le plan technique, nécessite néanmoins de disposer d'un cadre réglementaire européen adapté et s'inscrit à moyen terme, dans l'attente, d'une part, de la finalisation du travail technique de sélection de cette nouvelle variété et, d'autre part, de la mise en place d'une logistique de distribution des vitroplants qui en seront issus. Néanmoins, le pronostic est que les objectifs de production historique de la filière pourraient être à nouveau atteints une fois cette nouvelle variété déployée sur le terrain, à l'horizon 2024/2025.

Aides au secteur de la banane

La base réglementaire du paiement de l'aide POSEI Banane 2021 est constituée du Programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) approuvé par la Commission européenne le 22 août 2007 et mis à jour chaque année, ainsi que de la décision technique 2016-GC 03 du 4 mai 2016 définissant les modalités d'application et d'exécution pour le programme communautaire POSEI France.

Gestion de la mesure

« Action en faveur de la filière Banane »

Les crédits d'intervention européens sont mobilisés au travers du programme français POSEI qui a fixé le montant de l'enveloppe annuelle d'aide destinée au soutien de la filière banane antillaise à 129,1 millions d'euros.

L'aide 2021, versée sur les tonnages réalisés de la campagne de commercialisation 2020, a bénéficié au total à 504 producteurs.

En Martinique, un peu plus de 95,44 millions d'euros ont été versés aux 330 planteurs adhérents de l'organisation de producteurs Banamart pour une quantité éligible de 169 218 tonnes déclinées comme suit :

Exportations commercialisées : 128 823 tonnes ;

Commercialisations locales : 2 988 tonnes ;

Quantités reconstituées (Pluies diluviennes + Sécheresse) : 37 406 tonnes.

En Guadeloupe, 31,54 millions d'euros ont été versés aux 174 planteurs adhérents éligibles de l'organisation de producteurs Les Producteurs de Guadeloupe (LPG) pour une quantité éligible de 61 378 tonnes déclinées comme suit :

Exportations commercialisées : 49 598 tonnes ;

Commercialisations locales : 2 624 tonnes ;

Quantités reconstituées (Cyclone Maria) : 7 152 tonnes.

Au total, l'aide POSEI Banane 2020 a représenté 126,98 millions d'euros. La différence avec les 129,1 millions d'euros de l'enveloppe correspond au prélèvement opéré au titre de la discipline financière applicable aux aides directes et au montant des sanctions.

CANNE SUCRE RHUM

Le mot du président du comité sectoriel canne à sucre, Florent Thibault

«Après une année 2020 particulièrement difficile en termes de production et de marché, j'aurais souhaité que la filière canne sucre rhum puisse s'appuyer sur un bilan de campagne 2021 plus serein. Ce n'est cependant pas le cas. D'une part, les mesures de lutte contre le COVID sont restées très fortes sur nos territoires (confinements, couvre-feu), assorties de mouvements sociaux en fin d'année en Guadeloupe et Martinique, et d'autre part, les campagnes cannières, aussi bien aux Antilles qu'à La Réunion, ont été parmi les plus mauvaises de ces dix dernières années, en quantité et en qualité.

Aux Antilles, la sécheresse a une nouvelle fois sévi, mettant à mal la résilience des cannes. En Martinique, malgré un broyage de 172 770 tonnes de canne, en légère augmentation par rapport à 2020, le faible taux de brix a fait chuter la production de HAP de rhum AOC à 90 610 hectolitres d'alcool pur (HAP), soit près de 5 % de moins qu'en 2020. A la Guadeloupe, si la production de rhum a pu augmenter légèrement malgré des cannes de plus mauvaise qualité, 75 160 tonnes de canne broyées pour 43 350 HAP distillés, soit près de 4 % de mieux qu'en 2020, c'est la production de sucre qui a été durement impactée. En effet, une avarie majeure de la chaudière de l'usine de Marie-Galante en tout début de campagne a mis un coup d'arrêt brutal à la production sucrière de l'île. Malgré des transferts par barge de cannes vers la sucrerie Gardel au Moule, il est estimé que plus de 45 000 tonnes de canne sont restées sur pied, ce qui pénalise le revenu des planteurs concernés pour cette campagne mais aussi les rendements pour la récolte 2022. Après réaffectation du sucre produit par Gardel avec les cannes marie-galantaises, les deux sucreries, Gardel et SRMG,





ont produit respectivement 41 560 et 2 238 tonnes de sucre pour un volume global de 454 620 tonnes de canne broyées, soit la plus mauvaise campagne de ces cinq dernières années. La Réunion n'a pas été épargnée et ni le tonnage, ni la richesse n'ont été au rendez-vous : par rapport à 2020, année déjà médiocre, on constate un faible tonnage de canne à 1 553 630 tonnes, et une baisse de la richesse d'environ 0,5 point, les deux sucreries étant en dessous de taux moyen décennal. La production de rhum en a également pâti.

En Guyane la filière s'appuie exclusivement sur la valorisation en rhum de la canne au nord-ouest du territoire. L'année 2020 avait été très compliquée du fait de difficultés de fonctionnement en période de pandémie, mais les effets perdurent en 2021 : les volumes sont en baisse, avec une production de 3 185 HAP pour 7 137 tonnes de canne broyées, avec un marché intérieur toujours très demandeur mais des valorisations exports toujours très difficiles à maintenir.

Tous DOM confondus, même si les conditions climatiques des dernières années n'ont pas été favorables à la production, en amont de la filière, la préoccupation majeure, de plus en plus prégnante au fil du temps, est la dégradation de l'état sanitaire des parcelles vis-à-vis de l'enherbement. Les conditions tropicales ne permettent pas de bénéficier d'un assainissement hivernal, comme en métropole, et les planteurs sont confrontés à des mauvaises herbes difficiles à combattre, d'autant plus que le nombre de substances actives efficaces diminue. Cela réduit le champ des possibles dans la mise en œuvre d'une lutte associant en complémentarité techniques culturales non chimiques et utilisation strictement nécessaire de produits phytopharmaceutiques. Le comité sectoriel de la filière a alerté et travaillé de concert avec les pouvoirs publics afin d'obtenir une meilleure prise en compte des problématiques tropicales et des données de terrain existantes dans l'évaluation et l'autorisation de nouvelles molécules. C'est un travail de moyen terme qui laisse les producteurs sans solution tangible immédiate, aussi bien agronomique qu'économique. Il reste également à convaincre, par des voies qu'il convient de définir, les firmes phytosanitaires à déposer des demandes pour nos usages tropicaux, alors que les marchés sont trop restreints dans nos territoires.

Ce bilan s'inscrit de plus dans un contexte commercial très difficile, notamment pour les sucres spéciaux qui peinent à trouver leur place sur les marchés de l'Union européenne face aux sucres d'autres origines qui bénéficient d'accords internationaux avantageux. Néanmoins, cette situation n'entame en rien la détermination de la filière à surmonter ses difficultés, à travailler sans relâche à la recherche de solution et à s'inscrire dans les objectifs de la transformation agricole. Le soutien des pouvoirs publics à une filière canne-sucre-rhum-énergie solide, et pilier du développement local, reste plus que jamais nécessaire et vital.

Le ministre des Outre-mer vient d'annoncer à La Réunion devant les professionnels de la canne et du sucre qui l'alertaient sur les difficultés de leur situation que l'Etat continuerait à soutenir la canne et le sucre sur le long terme. Le gouvernement doit

se prononcer sur l'ampleur de ce soutien d'ici le début du mois de mars. Gageons que les réponses nécessaires seront apportées avant le salon de l'agriculture à cette filière tellement structurante pour les économies dominiennes.»

Aides à la filière Canne-Sucre-Rhum

Les crédits d'interventions européens sont mobilisés au travers du programme POSEI sous la forme de trois aides :

- L'aide au maintien de l'activité sucrière accordée aux entreprises sucrières, qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière de paiement des cannes aux planteurs, de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. Cette aide tous départements confondus s'est élevée en 2021 (au titre de la campagne POSEI 2020) à 59,2 M € ;
- L'aide au tonnage de canne livré dans les centres de réception (ATCL) qui vise à soutenir les agriculteurs pour la production de cannes à sucre qui ont livré aux industries (usines sucrières et distilleries). Cette aide représente 9,79 M € en 2021 ;
- L'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum agricole est accordée aux distillateurs pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 88 757 HAP. Le montant des crédits mobilisés dans ce dispositif a atteint 5,59 M € en 2021.

POSEI versés en 2021 (campagne 2020)	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	TOTAL
Aide au maintien de l'activité sucrière	13 971 000	1 066 000		44 163 000	59 200 000
Aide à la tonne de canne livrée	2 407 161	515 119	29 580	6 841 506	9 793 366
Aide à la transformation de la canne en rhum	1 662 253	3 790 645	141 275		5 594 173
TOTAL	18 040 414	5 371 763	170 856	51 004 506	74 587 538

Dans le cadre du dispositif national d'aide pour l'adaptation à la fin des quotas sucriers, 38 M d'€ ont été versés en 2021 aux sucreries de la Guadeloupe et de La Réunion.

La filière bénéficie par ailleurs d'autres dispositifs d'appui non détaillés ici, sous forme d'aides mises en œuvre notamment par l'Agence de service et de paiements (ASP) ou de dispositifs de défiscalisation. Une approche plus globale est présentée dans les travaux de l'observatoire de l'économie agricole des outremers de l'ODEADOM.



2

Des filières agricoles mobilisées face à la crise, préparées à la relance

FILIÈRES VÉGÉTALES DIVERSIFIÉES

Le mot du président du comité sectoriel consacré aux filières végétales diversifiées, Bernard Sinitambirivoutin

Malgré un climat économique encore fortement perturbé en 2021 par la pandémie, nos agriculteurs ont fait preuve de courage, de détermination et de professionnalisme afin d'alimenter nos populations en produits locaux de qualité. Les démarches qualitatives de différenciation se sont renforcées, particulièrement la certification HVE, afin de préserver au mieux nos parts de marchés face à la concurrence liée à l'importation.

Notre modèle économique s'appuyant autour de la structuration de nos filières nous a permis de résister aux effets dévastateurs de cette crise. Une fois de plus, les professionnels ont su s'adapter et s'organiser afin d'écouler leurs productions au mieux tout en stabilisant les prix à la vente.

Toutefois, nous devons noter une envolée des prix des matières premières et de l'énergie observée ces derniers mois qui pourrait mettre à mal l'équilibre de nos entreprises. Ce sujet majeur devra être placé au cœur de nos discussions à venir.

2021 est marquée par le changement de la présidence du comité sectoriel de la filière végétale qui revient à la Guadeloupe. Cette alternance est la preuve d'un travail collectif partagé nous permettant d'évoluer dans un climat de confiance sur des problématiques diverses.

Je tiens à féliciter mon prédécesseur Joël Sorres pour la qualité de son travail accompli au cours de ces six dernières années de présidence. Ce professionnel à qui nous devons un grand respect pour son engagement, sa diplomatie a su rassembler et placer notre comité sectoriel comme un organe incontournable dans les débats portant sur le fonctionnement et l'avenir de notre filière. Je me réjouis des échanges permanents qui ont lieu avec les professionnels des différents territoires, l'administration centrale

et l'ODEADOM sur divers sujets permettant à tout un chacun de s'exprimer librement. Contraint par le contexte sanitaire qui ne nous a pas permis de nous réunir en présentiel, nous avons pu tenir de nombreuses réunions en visio-conférences afin de ne pas rompre le lien du dialogue si important pour nous professionnels. Ces débats furent très riches et les réflexions en cours sur l'évolution du POSEI doivent continuer à être menées dans la concertation la plus large tout en accordant une écoute attentive à la voix portée par les professionnels.

Les conflits sociaux auxquels font face la Guadeloupe et la Martinique sur le sujet de la vaccination n'ont pas été sans conséquences. Les difficultés d'écoulement dans les collectivités hospitalières, les blocages routiers... ont engendré une forte désorganisation impactant fortement les entreprises.

L'année 2021, a été aussi marquée par une sécheresse longue et intense sur la Guadeloupe occasionnant de lourdes pertes de productions sur l'ensemble des cultures. L'activation des dispositifs des calamités agricoles et des circonstances exceptionnelles sont en cours d'études.

Le réchauffement climatique est à nos portes et nous devons faire preuve d'innovation et de pragmatisme afin de trouver les solutions adaptées pour garantir la durabilité de l'agriculture dans nos territoires respectifs.

Plus largement, nous devons continuer à bénéficier d'un soutien sans faille de l'État à travers l'ensemble des dispositifs en place pour accompagner notre agriculture. Les débats portant sur la transformation agricole de nos territoires devront être poursuivis avec l'ensemble des acteurs.



Les aides pour le secteur végétal

Les aides européennes dédiées aux filières de diversification végétale sont constituées d'aides à la mise en marché (déclinées en 3 mesures socles : aide à la commercialisation locale sur le marché local, aide à la transformation, aide à la commercialisation hors région de production), d'aides d'accompagnement des filières, d'aides spécifiques à la filière plantes aromatiques, à parfum et médicinales et d'aides spécifiques à la Guyane et à Mayotte.

Pour la part payée par l'ODEADOM, le programme Mayotte repose sur des aides spécifiques dont les objectifs sont l'organisation de la transformation et de la commercialisation sur le marché local et hors région de production ainsi que l'animation des filières.

Les montants des paiements réalisés en 2021 au titre de la campagne 2020 par l'office ont augmenté (+4% par rapport à la campagne 2019) et atteignent 28 775 966 €. Le complément national a été mobilisé à hauteur de 16 715 402 €. L'aide à la commercialisation sur le marché local représente toujours la part la plus importante des aides versées (57%), pour un montant de plus de 16,3 millions d'euros.

FILIÈRES D'ÉLEVAGE

Le mot du président du comité sectoriel consacré aux filières animales, Henri Lebon

C'est dans un contexte toujours incertain et particulier que j'ai eu l'honneur d'être élu au poste de président du comité sectoriel élevage de l'ODEADOM. En effet, si l'année 2020 a été inédite compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel que nous avons connu, 2021 est restée pour tous une année de grands bouleversements auxquels il était dorénavant nécessaire de s'habituer.

Nos territoires n'ont pas échappé aux changements d'habitudes de consommation, ayant un impact direct sur l'écoulement de nos productions et la nécessaire adaptation de nos outils en conséquence. Nous avons continué à être soumis aux dures règles de l'éloignement et de l'insularité, plus particulièrement marqué encore avec l'indisponibilité de containers dans le monde, un cout du fret qui continue de s'enflammer et une inflation non négligeable de notre économie. Je félicite tous mes collègues d'avoir tenu bon, la structuration nous permet à tous de passer cette période de la manière la moins pénible possible, avec des séquelles que nous savons grandes et pour lesquelles nous devons nous préparer.

Je remercie mes collègues du comité d'avoir su se rendre disponibles et alertes concernant les échéances auxquelles nous avons été confrontés et je me félicite d'avoir pu entamer ma présidence dans ce contexte si particulier, et notamment lorsqu'il s'agit de nous réunir seulement une fois par an, et par visioconférence cette année encore. En tant qu'invité au conseil d'administration, il m'a également été permis de faire le lien et d'être le porte-parole de mes collègues auprès de l'ODEADOM et de nos autorités parisiennes. Je regrette que les réunions n'aient pas pu être plus fréquentes au regard des enjeux qui nous attendent à savoir en particulier la révision du POSEI. Si les dotations ont été largement dépassées en 2021, et nous remercions à ce titre les autorités nationales, nous n'avons toutefois pas été suffisamment consultés

en amont pour entamer la révision du programme demandé par la Commission européenne, et nous avons estimé que les propositions qui nous avaient été faites n'étaient pas en cohérence avec nos attentes. Après notre comité sectoriel, nous avons obtenu une reprise de la discussion et la co-construction de ce programme qui est essentiel et indispensable pour le développement pérenne et durable de nos productions. Nous attendons ainsi les prochaines rencontres pour partager davantage nos contraintes et limites et définir tous ensemble nos ambitions et les moyens que nous pourrions alors déployer en cohérence avec nos perspectives de production et de développement.

Enfin, je poursuivrai cette année avec cette même ambition de concertation et de co-construction avec mes collègues car même si nos besoins et attentes peuvent être différents, il n'en est pas moins que nous partageons tous l'ambition de développer durablement nos productions, tant au niveau de la qualité de nos exploitations et de nos produits commercialisés, que dans une optique du développement économique et social de nos territoires ultra-marins. Nous devons, collectivement, faire face à de grands défis, et nous saurons mener ce projet sociétal et convaincre l'ensemble de nos partenaires que nos orientations sont ambitieuses, solides et créatrices de valeur.

Les aides au secteur de l'élevage

Les aides à la structuration de l'élevage

Les filières animales des DOM peuvent bénéficier de soutien européen dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI France que verse l'ODEADOM. L'office octroie ainsi des aides européennes aux éleveurs et aux structures au titre de programmes globaux de soutien aux activités de production, de transformation et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

Le programme POSEI, et notamment la mesure structuration de l'élevage, évolue chaque année en fonction des demandes exprimées par les professionnels des filières et expertisées par les



2

Des filières agricoles mobilisées face à la crise, préparées à la relance

services d'Etat au niveau local et au plan national au regard des orientations des politiques publiques et de la faisabilité des mesures. Les interprofessions, ARIBEV et ARIV à La Réunion, AMIV en Martinique, IGUAVIE en Guadeloupe, et INTERVIG en Guyane sont en charge de la mise en œuvre du POSEI au plan local, et perçoivent une aide qui leur est dédiée, relative à « l'animation et à la gestion du programme POSEI France ». Au total, 46,9 M d'€ ont été versés en 2021 aux filières d'élevage, tous DOM confondus, au titre de la campagne de réalisation 2020, dont 18,6 M d'€ sur fonds européens (FEAGA) et 28,3 M d'€ sur crédits nationaux (CIOM). Cette aide est en progression de 3,2% par rapport aux paiements de 2020.

La mesure « importations d'animaux vivants » (IAV)

La mesure IAV vise à satisfaire les besoins de développement des cheptels locaux et à compenser le surcoût d'acheminement élevé des animaux. Elle couvre les importations d'Europe continentale et également les échanges inter-DOM d'animaux nés dans les DOM. L'office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Ce budget peut être complété par des fonds nationaux (CIOM) quand les fonds européens s'avèrent insuffisants.

La campagne 2020 était dotée d'une enveloppe globale de 1 440 000 €, répartie par quota pour chaque département comme suit :

- Guadeloupe : 220 000 € (+ allocation Saint-Martin 20 000 €)
- Guyane : 220 000 €
- Martinique : 90 000 €
- La Réunion : 700 000 €
- Mayotte : 190 000 €

L'enveloppe a été quasi-totalement consommée, majoritairement par les filières volailles et œufs à couvrir représentant respectivement 58% et 35% du total payé.

Le régime spécifique d'approvisionnement

Le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) vise à alléger les surcoûts liés à la situation géographique des DOM et à l'étroitesse de leurs marchés en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées, par ordre de priorité, à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine. L'avantage pour les opérateurs prend la forme pour les produits en provenance de l'UE d'une aide en euros par tonne et pour les produits d'origine pays tiers d'une exonération de droits de douanes. L'office assure le paiement de cette aide, payée exclusivement sur fonds européens (FEAGA) au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1).

L'enveloppe de la campagne 2020 pour les matières premières en provenance de l'Union européenne est restée stable avec 26,90 M €. Au total, plus de 26,3 M € ont été versés au titre de la campagne 2020 soit un taux de réalisation de l'enveloppe de 99%. Près de 80 opérateurs ont bénéficié de cette mesure mais plus de 90% de l'ensemble des aides reçues concernent huit opérateurs.

La Réunion est le principal territoire bénéficiaire de ce régime avec 58% des aides octroyées. Les opérateurs bénéficiaires du RSA sont peu impactés par les évolutions de coûts de fret car ils commandent des tonnages importants et privilégient le transport maritime.



Ce dispositif dématérialisé de bout en bout, est encadré par une convention de service pour le fonctionnement de la liaison informatique GUN définissant la nature et les modalités des échanges spontanés de données électroniques entre l'ODEADOM et la Douane et les droits d'exploitations et de diffusion de ces données.



Réseaux de Référence 2021

Le chapitre IV du Programme POSEI France prévoit un dispositif d'élaboration et de collecte de référence technico-économiques sur les systèmes de productions animales et végétales de diversification et d'un suivi-évaluation des filières. Sa mise en œuvre est assurée par voie de convention cadre 2014-2020 avec l'institut de l'élevage pour les filières d'élevage et l'Acta pour les filières végétales, ainsi que de conventions annuelles d'application. 51 exploitations sont suivies sur 10 cultures pivot différentes sur trois territoires Guadeloupe, Martinique et La Réunion.

Les résultats sont hétérogènes, et après 5 années de suivi, on compte 40 fiches validées et exploitées.

Les deux conventions cadre ont été renouvelées jusqu'à fin 2022. Les montants consacrés au fonctionnement de ces réseaux s'élevaient pour 2021 à 442 087 €.



3

Dans les territoires, des travaux prospectifs, des filières qui développent leur structuration

L'ODEADOM travaille en lien étroit avec les services des préfectures des territoires (directions de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, direction générale des territoires et de la mer, en Guyane, direction des territoires de l'agriculture et de la mer à Saint-Pierre-et-Miquelon), par la mise en œuvre de conventions de représentation territoriale signées. Cette organisation formalise un partenariat et une collaboration étroite et constructive. Elle offre à l'établissement un ancrage au plus près de la situation des territoires. Les représentants territoriaux de l'office sont des relais précieux vers les correspondants de terrain.



GUADELOUPE

Sylvain VEDEL

Le mot du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



“ L'agriculture guadeloupéenne a été moins impactée par la crise sanitaire en 2021, l'activité ayant pu se maintenir y compris pour les filières d'exportation comme le melon. L'année 2021 a, comme celle de 2020, été marquée par un climat très sec de mai à novembre, exceptionnel à l'échelle des 40 dernières années, qui a des conséquences sur les productions de fruits et légumes. Les agriculteurs ont bénéficié en 2021 des indemnités sécheresse 2020, à hauteur de 1,2 M €.

Les mouvements sociaux contre l'obligation vaccinale ont entraîné de fortes perturbations de la circulation sur le territoire fin novembre. Ces blocages ont fortement perturbé les exportations de bananes, le fonctionnement des abattoirs, la tenue des marchés et l'approvisionnement des GMS.

La filière fruits et légumes a subi les effets de cette nouvelle sécheresse et les effets indirects des perturbations sociales., la production devrait une fois de plus rester inférieure à 10000 tonnes. Le nombre de producteurs adhérents aux organisations de producteurs est également en baisse. Pour relancer cette filière, l'interprofession travaille avec l'interprofession viande élevage à mettre en place une plate-forme logistique commune car la demande en produits locaux demeure forte.

Les abattages sont en très légère régression sur l'année 2021 (2435 tonnes), possiblement du fait des perturbations de fin d'année. La filière porc voit néanmoins son volume de production progresser de 5 % sur l'année. La filière bovine s'est engagée sur un projet de développement de fourrages dans le nord basse terre pour améliorer la qualité de l'alimentation des animaux ; ce projet a été soutenu dans le cadre du plan de relance. Une réorganisation des OP est envisagée pour notamment redynamiser les petites productions locales (lapin, miel, caprins).

La filière canne à sucre a connu une nouvelle baisse de production, le total de la canne broyée en 2021 s'élevant à 454 332 tonnes pour le sucre (en baisse de 6%). Les volumes de cannes livrées en distillerie ont progressé de 5 % à 75159 tonnes. Cette situation tient principalement à l'avarie intervenue en début de campagne à la sucrerie de Marie Galante, qui n'a pas pu traiter de cannes en 2021. La récolte sur Marie Galante pour la filière sucre n'aura été que de 28 850 tonnes (contre 70 000 habituellement), les cannes ayant été transportées par barge jusqu'à l'usine de Gardel. L'État, les collectivités et l'interprofession se sont mobilisés pour soutenir les planteurs et l'industriel de Marie Galante dans ces difficultés.

Dans le cadre du plan de relance un projet de la filière a été soutenue à hauteur de 1,9 M € ; il vise à réaliser une plateforme de compostage permettant de produire un amendement organique à partir des sous-produits de la transformation du sucre et du rhum. Ce projet vise à améliorer sensiblement les rendements en canne en valorisant les ressources locales.

Les volumes de production de banane progressent encore à 59 700 tonnes malgré les effets de la sécheresse de 2020 et 2021. Le retour au niveau de production de 2016 (70 000 tonnes) reste compromis du fait du développement de la cercosporiose. La filière est engagée dans un projet de développement de centres collectifs de conditionnement pour les petits planteurs, au plus proche des lieux de production. On observe en 2021 en Guadeloupe une forte dynamique de conversion en agriculture biologique avec l'engagement de 113 dossiers (66 en 2020) en conversion, sur l'ensemble des filières, pour une surface totale de 206 ha. C'est en particulier le cas pour la filière banane avec 10 nouvelles exploitations engagées sur 50 ha. La filière canne quant à elle poursuit sa dynamique de conversion avec 80 ha engagés en 2021.

Le plan de relance en agriculture est une véritable opportunité en Guadeloupe pour accompagner la structuration des filières agricoles et développer la consommation de produits agricoles locaux. Sur l'année 2021, 65 projets représentant une aide de 6,7M € ont été accompagnés. La dynamique des projets alimentaires de territoires (PAT) portés par les collectivités a connu une progression sans précédent. 4 PAT sont désormais opérationnels sur le territoire et 2 sont en préfiguration ; ils visent tous à faciliter l'utilisation des produits agricoles locaux de qualité dans la restauration collective locale. Les cuisines centrales de Guadeloupe ont largement sollicité les aides du dispositif cantines scolaires du plan de relance pour se moderniser et être en mesure de mieux utiliser ces produits.

Les filières ont poursuivi la mise en œuvre de leur plan de relance avec l'appui des aides de l'État et de la Région. Un travail de concertation a été conduit tout au long du premier semestre pour identifier des objectifs raisonnables de production à moyen terme vers l'autosuffisance alimentaire, et les sujets principaux sur lesquels il est nécessaire d'évoluer collectivement pour y parvenir (accompagnement technique et administratif, foncier, moyens financiers, transition écologique).



3

Dans les territoires, des travaux prospectifs, des filières qui développent leur structuration

MARTINIQUE

Sophie BOUYER

Le mot de la directrice de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

La Martinique a été marquée par une crise sanitaire sans précédent. Le drame du covid a durement touché nombre de familles. Les restrictions sanitaires ont impacté la vie quotidienne et la vie sociale de chacun.

Cette situation particulière a nécessité des adaptations importantes pour réorganiser le travail de tous que ce soit avec la multiplication des visioconférences ou la mise en place du télétravail. Les équipes de la DAAF ont témoigné de leurs capacités d'adaptation pour assurer la continuité des missions de service public. Une nouvelle collectivité territoriale a été installée à l'issue des élections, prolongeant le renouvellement des équipes initié lors des dernières élections municipales.

2021 a été également été le temps de la relance avec de nombreux projets soutenus en Martinique. 3,5 millions d'euros ont été consacrés aux mesures alimentation dont près de 2 millions d'euros pour la modernisation des abattoirs et l'équipement des cantines scolaires et 1 million d'euros au soutien de projets alimentaires territoriaux. Les filières agricoles ont bénéficié d'aides à l'investissement de près de 2 millions au titre des agroéquipements, de la biosécurité en élevage et des aléas climatiques.

Les premières données du recensement agricole 2020 ont été diffusées en décembre 2021. En 2020, la Martinique compte 2 660 exploitations agricoles, soit 20% de moins qu'en 2010 lors de leur dernier recensement. Les exploitations valorisent désormais en moyenne 8 ha (+ 9 %). Les moyennes exploitations sont les seules à voir leur effectif s'accroître. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée parmi les très petites exploitations (- 27 %). Les salariés agricoles assurent toujours l'essentiel du travail (55%) avec les chefs d'exploitation (35 %) au détriment de l'aide familiale (- 2 %) et de la main-d'œuvre saisonnière (- 4 %)

Moins d'un an après le lancement du quatrième plan chlordécone, le 3 mars 2021, un dispositif d'accompagnement gratuit est en cours de déploiement pour faciliter les démarches auprès du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides. Il s'appuiera sur l'association France Assos santé Martinique en partenariat avec l'association Phyto-victimes. En 2021, l'État a consacré plus de 1,5 millions d'euros pour tendre vers le zéro chlordécone, grâce à des partenariats avec les acteurs du secteur agricole. Ainsi, le groupement de défense sanitaire de Martinique et la chambre d'agriculture de Martinique accompagnent respectivement les éleveurs et les producteurs de fruits et légumes dans la réalisation des analyses de sols gratuites et l'adaptation de leurs pratiques en fonction du niveau de contamination.



À ce jour, les 2/3 des contrôles opérés par les services de l'État sur les productions agricoles ne font ressortir aucune trace de chlordécone et les prélèvements au-dessus des limites maximales de résidus représentent 3 % du total. Par ailleurs, le parc naturel régional de Martinique est également soutenu afin de relancer le label « zéro chlordécone ».

La souveraineté alimentaire de l'île est clairement affichée comme un objectif pour 2030. Il s'agit de développer la production agricole locale afin de réduire la dépendance aux importations, de sécuriser les approvisionnements en favorisant l'emploi local et en réduisant l'empreinte carbone.

L'enjeu est de mettre en place, avec l'ensemble des parties prenantes, une nouvelle politique agricole adaptée aux spécificités locales visant à tendre vers l'autonomie alimentaire tout en continuant à développer des filières d'exportation innovantes, de haute qualité et tenant compte des évolutions du marché. Ainsi, au-delà de l'objectif de tendre vers l'autonomie alimentaire, c'est bien la transformation agricole de la Martinique qu'il convient aujourd'hui d'activer, dans une approche globale intégrant la transition agro-écologique, le renouvellement des générations, l'accès au foncier agricole et l'adaptation au changement climatique.

C'est en ce sens que les travaux ont été organisés en quatre groupes thématiques permettant, en s'appuyant sur la concertation menée en 2020 par la chambre d'agriculture, traduite dans le « Plan de relance et de Transformation de l'agriculture de Martinique – 2020/2030 », et en associant les principaux acteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la distribution, d'appréhender de manière croisée l'ensemble des enjeux.

Présidé par le Préfet, le Comité de la transformation agricole de la Martinique installé en septembre 2020 et réuni à deux reprises, a constitué un cadre propice pour enrichir cette réflexion collective répondant aux objectifs partagés.





GUYANE

Ivan MARTIN

Le mot du directeur général du territoire et de la mer.

“ Toujours marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a été le cadre de lancements de dynamiques agricoles fortes tout en révélant certaines faiblesses structurelles. Opportunité de premier plan, le plan de relance a joué le rôle de catalyseur de projets collectifs structurants pour les filières guyanaises.

Les mesures animées par FranceAgriMer ou la BPI ont permis d'assurer les financements pour moderniser les principaux outils de transformation de viande avec l'abattoir de l'Ouest guyanais et l'abattoir de volaille CIRO, et créer de nouveaux outils tels qu'une salle de découpe, une coulerie d'œufs et une unité de production d'œufs durs.

La filière végétale a pu confirmer sa stratégie de diversification avec la construction de l'usine Yanawassai et la montée en puissance de nouveaux acteurs tels que Biostratège spécialisés sur la valorisation des PAPAM.

Des projets à destination de la restauration collective ont également émergé, notamment en visant des produits locaux et de qualité (AB). Ces projets partenariaux vont constituer un socle pour le développement et la structuration de l'agriculture, tel qu'il l'a été annoncé clairement par l'IFIVEG (interprofession végétale) et l'INTERVIG (interprofession animale) dans leurs plans de filières rédigés dans le cadre du comité de la transformation agricole des outre-mer. En effet, la filière végétale se fixe comme objectif d'atteindre 80 % d'autonomie sur les fruits et légumes en développant notamment la vente en GMS et pour la RHD, et la filière animale affiche vouloir arriver à 20 % d'autonomie sur les produits animaux, soit une augmentation de 150 % du volume produit entre 2020 et 2030.

Outre ces objectifs ambitieux servant à la souveraineté alimentaire du territoire, les acteurs locaux visent également à développer des productions à haute valeur ajoutée comme le wassai ou les PAPAM. Les travaux des comités locaux de la transformation agricole des outre-mer ont pu être portés par la filière animale lors du E-salon de l'élevage marquant le commencement du 6e « mois de la viande » organisé par INTERVIG. Cet événement a pu constituer une vitrine de l'agriculture guyanaise auprès du grand public.

Toujours dans la même dynamique, une étude sur la transformation des produits végétaux a été lancée en 2021 et permettra de cibler les besoins du territoire et les outils industriels adéquats pour y répondre.

Cependant, malgré les objectifs ambitieux des professionnels guyanais, l'année 2021 a été révélatrice de faiblesses structurelles de l'agriculture du territoire.

D'une part, la reprise de l'activité économique mondiale avec la diminution des contraintes sanitaires a généré une tension forte sur le fret maritime et sur les céréales, faisant bondir le prix de l'aliment du bétail et générant de sévères problèmes d'approvisionnement sur quelques mois. Cette dépendance aux importations d'aliment animal a rappelé aux acteurs la nécessité d'améliorer la résilience de l'agriculture guyanaise en développant la production d'aliments dans les élevages : des projets sont actuellement portés par le CIRAD, la chambre d'agriculture, l'INTERVIG et des porteurs privés.

D'autre part, l'arrivée du psylle potentiellement vecteur de la maladie du HLB sur les agrumes en Guyane et la découverte de la peste porcine (PPA) dans la Caraïbe rappelle la fragilité de l'agriculture guyanaise face à l'aléa sanitaire et confirme l'urgence de mettre en place une production de plants d'agrumes sains, ainsi que d'améliorer fortement la biosécurité et le bien-être animal dans les élevages. Une association des pépiniéristes s'est constituée en 2021 et travaille activement sur la question de la certification des plants d'agrumes et sur l'agrément des pépiniéristes. Ainsi, cette année 2021 place l'agriculture sur une nouvelle trajectoire de développement, avec un objectif assumé d'augmenter la souveraineté alimentaire du territoire et d'améliorer la résilience de ses systèmes de production.

”

3

Dans les territoires, des travaux prospectifs, des filières qui développent leur structuration

LA RÉUNION

Pascal AUGIER

Le mot du directeur de l'alimentation, de l'agriculture de la forêt

“ **Le comité de transformation de l'agriculture réunionnaise** Le préfet a transmis, le 28 juin 2021, au gouvernement les conclusions du comité de transformation de l'agriculture réunionnaise, après dix-huit mois de travaux. Les orientations proposées concernent non seulement la filière canne-sucre-rhum-énergie, mais également les filières de productions animales et fruits et légumes, qui ont précisé leurs trajectoires d'évolution jusqu'en 2030 dans l'objectif de tendre vers l'autonomie alimentaire.

Bilan de la campagne sucrière 2021 : un tonnage à nouveau faible

La campagne de production de la canne en 2021 est caractérisée par une faible récolte, de l'ordre de 1,5 million de tonnes, plus basse que la moyenne décennale et une richesse en sucre d'environ 13,16.

Ces mauvais résultats, en partie liés aux aléas climatiques (sécheresse) et à d'autres raisons plus structurelles, et cumulés aux hausses des prix de l'énergie et des intrants agricoles, ont un impact négatif sur le revenu des planteurs et sur le résultat des sucreries.

Les services de la DAAF sont fortement mobilisés pour accompagner les démarches de création de valeur autour de la canne qui ont été actées par le comité de transformation de l'agriculture. Celles-ci portent sur des itinéraires techniques innovants (canne mixte, mécanisation), des produits à haute valeur ajoutée (sucres spéciaux et bio) et des coproduits de l'industrie du sucre (énergie renouvelable, rhum). Filières animales : de bons niveaux de production pour la volaille, le bœuf et le porc.

De leur côté, les filières d'élevage gardent une très bonne dynamique avec des productions en progression en 2021, notamment pour la volaille, la viande bovine et le porc. La crise liée au COVID 19 a démontré que ces filières sont solides parce qu'elles sont structurées autour d'une interprofession complète, et qu'elles bénéficient de la confiance du consommateur réunionnais qui s'est tourné vers les productions locales. Ces filières participent à l'objectif d'atteinte de l'autonomie alimentaire, tel qu'il a été fixé par le Président de la République. Dans ce cadre, la DAAF mobilise tous les outils dont elle a la gestion, en lien avec l'ODEADOM, le POSEI, le FEADER, ainsi que la mise en œuvre de mentions valorisantes telles que le logo RUP. Les filières d'élevage ont démontré durant cette crise sanitaire de fortes capacités de résilience et d'adaptation au contexte environnant. Il est ainsi à noter la mise en œuvre, avec l'appui de l'État, du protocole de modulation de l'ARIBEV-ARIV, dont l'objectif est de parvenir à maîtriser la brutale augmentation des coûts des matières premières pour la fabrication d'aliments pour animaux, tout en préservant le revenu des éleveurs et en évitant des hausses brutales pour les consommateurs réunionnais. En outre, les Cotisations Interprofessionnelles

Etendues (C.I.E.) ont été agréées ; elles visent à proposer une contribution financière plus juste et équitable de l'ensemble des maillons des filières et permettre un meilleur accompagnement des actions de développement de la production locale.

Les filières fruits et légumes

Les filières fruits et légumes poursuivent aussi une belle progression sur le marché local et à l'export. Malgré la crise du fret engendrée par la pandémie et la raréfaction des cargos, 3 653 tonnes de fruits ont pu être exportées en 2020/2021 (2 950T en 2017, 3482T en 2018, et 3 799T en 2019). On note également une progression significative des investissements agro-industriels instruits par la DAAF dans ce secteur grâce aux importantes subventions apportées par le FEADER et par le plan France Relance. Enfin, en août 2021, la Commission européenne a attribué l'Indication géographique protégée (IGP) à la vanille de La Réunion : ce signe de l'origine et de la qualité met en avant ce produit unique cultivé et transformé au cœur de La Réunion.

La Réunion bénéficie du plan France Relance

Les porteurs de projets réunionnais ont su saisir les opportunités offertes par le plan France Relance, en déposant des projets sur les 21 mesures du volet agricole, forestier et alimentaire. A ce jour, ce sont plus de 500 projets qui sont financés pour plus de 25M € d'aide de l'Etat et certains appels à projets nationaux et locaux se poursuivent en 2022.

”



MAYOTTE

Philippe GOUT

Le mot du directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

“ L'année 2021 a démarré avec la crise du Covid-19 et un pic de contaminations en février, mais le reste de l'année a heureusement vu la propagation de l'épidémie ralentir.

La DAAF et ses partenaires institutionnels et professionnels ont mené une réflexion au premier semestre pour définir la stratégie locale du Comité national de la transformation agricole des outre-mer, et fixer des objectifs par filière réalistes à l'échelle de Mayotte. A l'horizon 2030, il est ainsi proposé d'atteindre l'autosuffisance en matière de fruits et légumes frais tropicaux et en féculents (banane – manioc), de conserver la quasi-autosuffisance en œufs tous en incitant les éleveurs de poules à respecter la réglementation sanitaire, et d'atteindre 10% de production locale par rapport à la consommation pour la volaille de chair.

Les projets structurants commencent à se concrétiser, avec l'inauguration de l'abattoir AVM en août et un doublement de son activité en 2021 par rapport à 2020. Dans la filière végétale, le financement du centre de conditionnement de fruits et légumes de l'UCOOPAM a été validé et les travaux vont commencer début 2022.

L'animation des filières continue grâce au FEADER et avec la définition de nouveaux plans d'actions pour la période 2021-2023, permettant de maintenir et développer l'accompagnement technique et organisationnel des agriculteurs. L'agriculture biologique se structure autour d'un noyau de producteurs.

En matière de recherche-innovation-transfert, un travail de fond a été mené durant plus de 6 mois par le RITA, associant le Conseil départemental, la CAPAM, le CIRAD, le lycée agricole de Coconi, le GDS et le comité VIVEA, qui ont pour la première fois signé un véritable accord de consortium, pour définir de nouveaux projets pour la période 2022-2023 dans des domaines à enjeu : résilience de la bananeraie, agroforesterie, relance de la filière agrumes, développement de l'apiculture, lutte agroécologique en maraîchage, caractérisation des races locales et santé animale.

2021 a également été l'occasion de diffuser les connaissances des projets « RITA » de la période 2018-2021, avec un séminaire de clôture fin octobre particulièrement apprécié. ”



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Patricia BOURGEOIS

Le mot de la directrice des territoires, de l'alimentation et de la mer

“ Pour l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon et son agriculture, 2021 s'inscrit toujours dans la continuité du plan de développement de l'agriculture durable (PDAD) signé en 2018, dont l'objectif premier est d'encourager l'installation de nouveaux exploitants, tout en sécurisant le maintien des exploitations existantes.

Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet, un travail a été mené au sein du comité technique agricole, regroupant des agents de la Collectivité territoriale, de la CACIMA (chambre) et de la DTAM, pour compléter et préciser le dispositif d'aides ODEADOM, notamment pour l'installation de nouvelles exploitations et la transmission des exploitations historiques, en cohérence avec le contexte local. Sur les trois porteurs de projet ayant entamé une formation diplômante en agriculture en 2020, une a déjà même pu démarrer sa première phase d'installation au deuxième semestre 2021.

La Collectivité territoriale a entrepris des travaux de réhabilitation des prairies et des surfaces de cultures de pomme de terre, au travers d'un accompagnement technique, avec des résultats observables dès la fin de la saison, comme une nette amélioration de la qualité des fourrages et un tonnage de pommes de terre presque multiplié par trois en un an pour l'exploitation maraîchère de Miquelon.

La pandémie de COVID-19 a été moins impactante pour les importations que l'année précédente. La détection de la présence de cas d'influenza aviaire en fin d'année dans des élevages de Terre-Neuve (île canadienne au Nord de Saint-Pierre et Miquelon) a conduit les services de la DTAM à rappeler les règles de biosécurité aux élevages de Miquelon et à réactiver le réseau partenarial de suivi des cas suspects affectant la faune sauvage.

L'abattoir municipal de Miquelon est lui toujours en difficulté structurelle et fonctionnelle : aucune solution n'a encore pu être trouvée pour une nouvelle gouvernance et la réhabilitation des locaux, face à la dégradation notamment des sols, devient prégnante. La commune a toutefois bénéficié d'une enveloppe de 625 000 € au titre du plan de relance pour mener à bien ces travaux d'amélioration des conditions sanitaires, de travail et du respect du bien-être animal. ”

3

Dans les territoires, des travaux prospectifs, des filières qui développent leur structuration

SAINT-MARTIN



Les premiers résultats du recensement agricole 2020 font état d'une baisse du nombre d'exploitation (36 exploitations vs 45 en 2010), toujours majoritairement tournées vers l'élevage. Une dynamique est lancée pour redéployer les productions agricoles locales dans le respect du développement durable et en réponse aux attentes sociétales. Le plan territorial de l'agriculture durable de Saint-Martin, issu d'une réflexion collégiale avec les membres du comité d'orientation stratégique et de développement agricole (COSDA), a été arrêté le 18 octobre 2021. Plusieurs projets phares de ce plan sont déjà bien initiés.

Deux projets sont portés par la SICASMART, structure collective regroupant les éleveurs :

- la mise en place d'un centre collectif de conditionnement des œufs (finalisation des travaux du local, attente du matériel commandé, instruction de l'agrément sanitaire en cours) ;
- la production de fourrage local avec les premières fauches d'herbe fin 2021 (soutien financier pour l'acquisition du matériel nécessaire) ;

L'État soutient également le renforcement des missions d'accueil et d'information pour les agriculteurs, par la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM).

SAINT-BARTHÉLEMY



6 producteurs sont recensés à Saint-Barthélemy, dont 5 sont spécialisés en productions maraîchères, plantes aromatiques et médicinales, et horticulture.

En étroite collaboration avec la Collectivité et l'Agence territoriale de l'environnement (ATE), une filière caprine (viande et lait/fromage) est en cours de structuration et développement.



4

L'observatoire de l'économie agricole dans les DOM, une évaluation continue

Dans l'objectif d'éclairer les orientations et décisions publiques et d'appui aux filières, l'ODEADOM a développé autour de l'observatoire de l'économie agricole des départements d'outre-mer une activité d'étude, d'expertise et de publication de données et d'analyses des secteurs agricoles et agroalimentaires ultramarins. A la base, l'observatoire proprement dit, créé en 2016, a été chargé de rassembler et diffuser les données relatives aux appuis publics au secteur agricole ultramarin. Au-delà, il analyse des données économiques, financières et structurelles relatives au secteur en faisant appel aux différents services statistiques locaux et nationaux. Il développe enfin une activité d'étude à l'écoute de ses interlocuteurs publics et privés.

Plusieurs travaux ont été lancés en 2021. A la demande des professionnels des filières animales ultramarines, une étude sur les produits de dégagement a été initiée. Elle vise à la construction d'un outil de veille et d'alerte pérenne de suivi de ces produits (viande congelée essentiellement) arrivant à bas prix dans les DROM et concurrençant les productions locales, dans l'objectif de rendre opérationnel l'article 64 de la loi EROM. Cet outil sera mis en test en 2022.

Fin 2021, en concertation avec le Comité de pilotage stratégique (CPS), a aussi été initiée une étude ayant pour objectif d'améliorer la connaissance des industries agroalimentaires ultramarines, de comprendre les freins à leur développement et les leviers à mobiliser pour lever ces derniers, dans le contexte global de transformation agricole des différents territoires et de réflexion autour de leur souveraineté alimentaire.

Par ailleurs, l'ODEADOM a financé via les crédits territoriaux délégués aux DAAF des études dans plusieurs territoires, et a renforcé sa participation au pilotage de ces études dans l'objectif de favoriser une plus grande transversalité entre DROM.

L'office a également engagé un travail de recensement des études, sous la forme d'un catalogue qui sera diffusé début 2022 sur son site internet. Dans cet objectif de valorisation des résultats, il a été choisi de systématiser la publication.

MARTINIQUE

- Construction d'un référentiel des bâtiments techniques des filières agricoles tropicales et évaluation des coûts et bénéfices d'installation photovoltaïques sur les installations constatées à partir de l'analyse de permis de construire accordés.
- Etude des coûts de production de la canne à sucre
- Etude de forages à vocation de l'irrigation : évaluation de potentiel (en nombre et en volume)
- Lien entre les filières amont-aval pour la restauration collective scolaire en Martinique,
- Etude pour la mise à jour de la cartographie des potentialités agricoles
- Trajectoires des filières agricoles pour tendre vers l'autonomie alimentaire
- Elaboration du PRAD

RÉUNION

- Étude de faisabilité d'une filière de production de sucre bio à la Réunion (terminée)
- Étude de faisabilité d'un programme d'exportation de végétaux d'ornements locaux
- Étude visant à la mise en place d'un plan de relance et d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté
- Étude des statuts juridiques pour la mise en place de points de vente collectifs agricoles
- Étude projet stratégique de la filière horticole réunionnaise 2021 – 2027

GUYANE

- Étude sur le développement d'alimentation du bétail de Guyane produite à partir de ressources locales et valorisation de matières premières alternatives (terminée)
- Réalisation d'une étude d'opportunité de projets d'agro-transformation de fruits et légumes en Guyane et dimensionnement (étude de faisabilité) pour deux outils d'agrotransformation
- Étude-action : accompagner la structuration de la filière agrumes en Guyane par l'identification des freins et la mobilisation de leviers socio-techniques

MAYOTTE

Appui à la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnelle

Ce travail est suivi via le comité de pilotage de l'observatoire constitué des représentants de FranceAgriMer, INAO et l'Agence Bio et du Ministère. Ce comité de par son expertise, apporte un appui méthodologique sur plusieurs études et participe aux différents comités de pilotage de suivi.

L'observatoire a également participé à différentes réflexions lancées sur la transformation agricole des outre-mer et l'évolution du POSEI. Les notes produites précédemment ont fait l'objet d'une mise à jour (autosuffisance alimentaire, richesses et revenus agricoles, bilan des soutiens à l'agriculture, soutiens à l'agriculture biologique).

Le bilan de l'ensemble des soutiens publics à l'agriculture pour l'année 2020 a également été réalisé. L'observatoire a par ailleurs poursuivi son travail de complétion et d'affinage de la base de données individuelles de paiement. Cette base a été mobilisée dans la note Bilan des subventions aux exploitations (année de paiement 2019). D'autres réflexions sont en cours en vue de sa valorisation. L'ensemble des notes et études de l'observatoire sont disponibles sur le site de l'office : <http://www.odeadom.fr/observatoire>

Fin 2021 a été marqué par la publication des premiers résultats nationaux et DROM par DROM du Recensement agricole 2020, opération statistique d'envergure permettant d'obtenir une véritable photographie du monde agricole et ainsi de décliner les outils publics adaptés. Une première note décrivant les tendances depuis le recensement antérieur (2010) a été diffusée sur le site de l'ODEADOM. Les données du RA donneront lieu à de larges exploitations dans les années à venir.

5

Un fonctionnement résilient de l'office en période de crise, un service pour l'accompagnement des filières

Le paiement des aides par l'ODEADOM

En tant qu'organisme payeur des aides européennes en faveur de l'agriculture ultramarine, l'ODEADOM assure le paiement de la quasi-totalité du POSEI France, crédits européens et compléments nationaux (dits « crédits CIOM »). Ceci couvre d'une part, le Régime spécifique d'approvisionnement et d'autre part, les mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL) des départements d'outre-mer, à savoir principalement :

- filière banane
- filière canne sucre rhum
- diversification végétale
- structuration de l'élevage
- aide à l'importation d'animaux vivants
- dispositif spécifique Mayotte
- actions transversales

De plus, l'ODEADOM dispose d'un budget de 6,1 million € ; Ces crédits d'intervention territorialisés proviennent pour 3 million € du ministère des Outre-mer et pour 3,1 million € du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ces crédits soutiennent, en propre ou en contrepartie du FEADER, les services de conseil, la recherche et l'innovation et participe à l'organisation d'actions de promotion de produits agricoles ultramarins de qualité pour favoriser leur mise en marché ainsi que les investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation. Une aide notifiée à l'encadrement administratif est mobilisée pour soutenir les structures collectives particulièrement fragilisées dans cette période de crise.

Sur son budget d'intervention l'office conduit des études de filières en vue d'orienter des prises de décision stratégiques concernant l'avenir des productions. Afin d'apporter un éclairage sur la situation des filières, identifier les enjeux et proposer des objectifs, l'office peut mobiliser l'expertise d'autres établissements.

Enfin, l'établissement assure la gestion de dispositifs spécifiques :

- le volet outre-mer du plan Ecophyto
- les aides à Saint-Pierre-et-Miquelon
- l'aide d'adaptation des entreprises sucrières de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion à la fin des quotas sucriers



Ecophyto II +, une avancée concrète en matière d'agroécologie en outre-mer

Le volet Ecophyto de l'activité de l'Odeadom a pour objet de prendre en considération le contexte spécifique de l'agriculture ultramarine, seule agriculture européenne en milieu tropical.

L'absence de saison froide marquée et l'importance des précipitations augmentent le pouvoir pathogène des ravageurs. Les couples plante-agent pathogène sont souvent spécifiques à ces territoires et la mise au point de méthodes de lutte souffre auprès des industriels d'un défaut de retour sur investissement. On observe ainsi un taux d'usages non couverts près de 3 fois supérieur à celui observé dans l'hexagone.

Les travaux conduits dans les outre-mer français en matière d'agro-écologie tropicale et insulaire seront soutenus.

Paiements des aides européennes et nationales par l'ODEADOM (en €)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Non territorialisé	Total
Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL)	59 604 580,16	4 037 993,33	116 282 877,08	97 105 682,54	2 682 256,00		947 450,23	280 660 839,34
Régime spécifique d'approvisionnement	4 214 541,47	1 983 083,58	3 852 444,08	15 722 532,29	936 765,72			26 709 367,14
Sous-total	63 819 121,63	6 021 076,91	120 135 321,16	112 828 214,83	3 619 021,72	0,00	947 450,23	307 370 206,48
Crédits d'orientation territorialisés	692 682,84	1 449 619,80	313 428,79	1 643 267,93	587 845,56		244 081,92	4 930 926,84
Aide sucre	8 967 392,00			29 032 608,00				38 000 000,00
Aide spécifique						308 865,22		308 865,22
Ecophyto DOM							182 837,55	182 837,55
Sous-total	9 660 074,84	1 449 619,80	313 428,79	30 675 875,93	587 845,56	308 865,22	426 919,47	43 422 629,61
Total général	73 479 196,47	7 470 696,71	120 448 749,95	143 504 090,76	4 206 867,28	308 865,22	1 374 369,70	350 792 836,09

L'année 2021 a été marquée par une mobilisation accrue des crédits nationaux complémentaires aux mesures de diversification dans le cadre du programme POSEI France à hauteur de 45,871 million €, niveau jamais atteint précédemment.

L'appui aux Réseaux d'innovation technique et de transfert agricole (RITA) sera maintenu pour une bonne interface entre la recherche et les professionnels, et pour un appui à la structuration des filières permettant une réelle dynamique locale d'agro-écologie. Les plans d'action par filière et les contrats locaux avec les opérateurs seront conditionnés à un engagement explicite vers l'agro-écologie et la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques.

Au vu des résultats obtenus sur les expérimentations dans le domaine du biocontrôle, les DOM doivent devenir des territoires pilotes en la matière.

Afin de contribuer à lutter contre les mésusages, la recherche de moyens de lutte à impacts limités sur l'environnement et la santé, sera accompagnée dans le domaine des usages orphelins.

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'amélioration des circuits de collecte des emballages vides de produits phytopharmaceutiques, des produits phytopharmaceutiques non utilisables et des produits chimiques non identifiés, seront poursuivis en outre-mer.

Outre ces actions spécifiques, les spécificités ultramarines ont été prises en compte au sein d'autres actions du Plan (DEPHY, axe 2 recherche développement innovation).

Pour 2021, deux conventions ont été conclues fixant la participation de l'OFB à 678 325 €, pour 9 projets portés par des acteurs locaux.



5

Un fonctionnement résilient de l'office en période de crise, un service pour l'accompagnement des filières

Une activité de contrôle qui s'est adaptée aux conditions mouvantes, des résultats d'audit probants

Les obligations réglementaires en matière de contrôle sur place ont pu être remplies, grâce à la reconduction du règlement dérogatoire pour l'année 2021, du fait de l'impossibilité d'effectuer, pour les contrôleurs de l'ODEADOM, des déplacements vers les outre-mer. Le programme de contrôle a été adapté en conséquence intégrant les évolutions permises par la réglementation européenne en termes de taux de contrôle (abaissement de 5% à 3% de la volumétrie des dossiers à contrôler, en nombre et montant d'aide) et le développement de contrôles documentaires à distance. Un appui accru a également été obtenu des services déconcentrés du ministère par la réalisation de certains contrôles sur place.

Etant reconnu comme organisme payeur de fonds européens, l'ODEADOM sécurise l'ensemble de la chaîne de paiement des aides jusqu'aux bénéficiaires et inscrit au cœur de son fonctionnement des dispositions strictes relatives à son organisation et à son action.

En termes de contrôles sur place, l'office a dû pour la 2^e année consécutive faire preuve d'adaptation pour assurer ses missions dans un cadre sanitaire toujours fortement instable, rendant les possibilités de déplacement aléatoires et au final souvent impossibles.

Le contrôle des bénéficiaires du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI)

En complément des contrôles administratifs effectués lors de l'instruction des demandes d'aide, des contrôles sur place (CSP) sont réalisés auprès d'un échantillon de bénéficiaires (issu pour partie d'une sélection aléatoire et pour partie de l'analyse de risques – y compris des contrôles orientés).

Plusieurs corps de contrôle les réalisent, selon deux modalités : contrôles avant paiement et contrôles a posteriori.

Les contrôles sur place avant paiement.

Ces contrôles sont effectués selon un plan de contrôle annuel établi par l'ODEADOM. Certains sont réalisés directement par l'office et d'autres sont délégués aux DAAF via les conventions de représentation territoriale.

Les contrôles a posteriori.

Le plan de contrôles 2021 prévoyait 30 contrôles, réalisés après le paiement des aides, sous l'égide de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), par la mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole et les services régionaux d'enquêtes des Douanes (rattachés au ministère en charge des finances publiques). Pour 2021, le montant à reverser suite à ces contrôles s'est élevé à 85 956,99 € représentant environ 1,7% des montants contrôlés.

Anomalies les plus fréquemment rencontrées lors des CSP :

La principale anomalie, toutes aides et tous corps de contrôle confondus, porte sur les défauts de traçabilité : absence de comptabilité matière, quantités présentées à l'aide surestimées ou non justifiées, incohérences ou écarts de quantités, défauts de pesées. Les autres anomalies sont multiples et spécifiques à chaque régime d'aide.

Les chiffres présentés ci-dessous relatifs aux demandes d'aide et aux montants contrôlés concernent les dépenses payées par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA).

Toutefois, l'ODEADOM contrôle également les dépenses payées sur le fonds national.

Mesures	Nombre de demandes d'aide	Nombre de contrôles sur place et taux de contrôle	Montant d'aide contrôlé en € et taux de contrôle	Taux d'erreur détecté en contrôle sur place sur la partie aléatoire (*)
Aides directes aux producteurs de banane et de canne à sucre	5 707	192 (3%)	10 571 821 (7%)	0,16%
Autres aides aux filières agricoles	234	23 (9%)	63 433 026 (63%)	0,01%
Régime spécifique d'approvisionnement	2 648	179 (6%)	4 012 174 (15%)	0,00%

(*) Le taux d'erreur constaté est une donnée importante car un taux d'erreur supérieur à 2 % (sur la partie aléatoire de l'échantillon) traduit, pour la CCCOP, une faiblesse du dispositif d'aide.

La certification des comptes de l'ODEADOM comme organisme payeur

Conformément au règlement (UE) n°908/2014, l'activité d'organisme payeur de l'ODEADOM fait l'objet d'un audit annuel de certification des comptes par la CCCOP. Le rapport issu de ces travaux est adressé à la Commission européenne pour lui permettre de prendre la décision de certifier les comptes de l'organisme payeur. Les travaux réalisés portent d'une part, sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, le fonctionnement des contrôles internes et des procédures, les modalités de protection des intérêts financiers de l'Union et d'autre part, sur la mise en œuvre des régimes de soutien du FEAGA dans le cadre du POSEI.

Concernant l'exercice financier 2021, le rapport de la CCCOP constate que l'ODEADOM remplit les conditions d'agrément ; que ses comptes annuels et ses déclarations relatives aux dépenses sont exacts ; que les procédures garantissent avec une assurance raisonnable le respect des règles de l'Union et ainsi que les intérêts de l'Union sont protégés. Les résultats sont favorables est en amélioration constante.

Les recommandations émises sont traitées de manière approfondie. Les procédures mises en place lors notamment des périodes de confinement de l'année 2021 pour poursuivre l'instruction et le paiement des aides ont été reconnues efficaces et correctement sécurisées.

Les montants exclus du financement européen ne sont connus que dans le courant du mois d'avril avec la lettre d'observation de la Commission européenne, mais les propositions issues du rapport de certification sont inférieures à 0,1 % des sommes versées.

Audit de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la déclaration d'assurance (DAS).

La Cour des comptes européenne met en œuvre des audits dans tout le territoire de l'Union. Ces travaux sont utilisés à l'appui de la décharge annuelle par laquelle le Parlement européen décide si la Commission a exécuté le budget de l'exercice précédent de manière satisfaisante. Les travaux portant sur l'exercice 2020 ont concerné 3 mesures du POSEI. L'audit a été conclu en juillet 2021 et a retenu une erreur financière pour un dossier (taux d'erreur 4,02%) et deux autres questions de conformité sans impact financier.

Contrôle interne

Le contrôle interne comprend l'ensemble des dispositifs mis en place par l'ODEADOM pour maîtriser les risques et ainsi garantir que ses tâches sont effectuées dans le respect de la réglementation. Dans un objectif d'amélioration continue, la prévention des conflits d'intérêts et la lutte contre la fraude ont été poursuivies avec un suivi des recommandations et des séquences régulières de sensibilisation organisées en interne et auprès des services des DAAF nos représentants territoriaux.

Audit interne

L'ODEADOM doit disposer d'une mission d'audit interne, confiée à un cabinet d'évaluation, chargé de vérifier que les procédures de contrôle interne sont mises en œuvre et sont suffisantes pour garantir le respect des réglementations. Un programme pluriannuel permet de couvrir l'ensemble des mesures du POSEI sur un pas de temps de 5 ans. Le comité d'audit fixe le programme, examine les résultats des audits internes et suit la mise en œuvre des recommandations. Afin de garantir l'indépendance de l'évaluation, les missions d'audit interne sont rattachées à la Direction. Au cours de l'année 2021 trois missions ont été engagées dont les conclusions devraient aboutir début 2022, elles portent sur la mesure d'aide à la tonne de cannes livrées, les mesures d'accompagnement des aides à la diversification et le suivi des créances.



5

Un fonctionnement résilient de l'office en période de crise, un service pour l'accompagnement des filières

Un établissement résilient et stable, en adaptation permanente

Fonctionnement de l'établissement

L'ODEADOM reste un établissement de taille limitée qui compte 41 agents, tous basés à Montreuil dans le bâtiment Arborial. Ce site abrite également d'autres établissements de la sphère agricole : l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer – FranceAgriMer –, l'institut national de l'origine et de la qualité – INAO – l'agence Bio et une partie de l'agence de services et de paiements – ASP – de l'office national des forêts – ONF – et une antenne de l'institut français du cheval et de l'équitation – IFCE–.

En matière d'organisation interne, l'année 2021 n'a pas vu de modification majeure. L'établissement a assuré le recrutement d'une adjointe à la cheffe de service des productions de diversification et le rattachement du pôle observatoire et étude à la direction. Le service contrôle et suivi des audits, dont le fonctionnement a été consolidé, a accueilli une nouvelle cheffe de pôle et contrôleaseuse.



DIRECTION

Jacques **ANDRIEU**
Directeur

Valérie **GOURVENNEC**
Directrice adjointe

Leslie **BONNAL** Assistante

PRÉFETS

Représentants territoriaux de l'ODEADOM
(avec les DAAF, la DGTM de Guyane et leurs services)

OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER

Nolwenn LE DOARÉ
SIVA BALABASCARANE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Stéphane JORET

Secrétaire général

Sabrina CZYSZ - Adjointe

Ressources humaines :
Christine CHARPENTIER

Affaires générales :
Hanane BOUJLIM
Laura SELLIER

Informatique :
Norbert BOUNIK
Michel HUGUET

Contrôle interne :
Vassili ATLANOV

SERVICE PRODUCTIONS DE DIVERSIFICATION

Laure LACOUR

Cheffe de service

Cécile PASCALIS-MÂITRE
Adjointe

Pôle Interfilières

Dany HAMDAN Chef de pôle

Élodie HILAIRE

Florent PATEREAU

Aline PERRIN

Mireille TOURNIER

Mathilde RATAUD

Pôle Approvisionnement

Jean-Claude GUICHARD

Chef de pôle

Richard BONNAL

Pôle Coordination

Leïla ELOUARDI

Cheffe de pôle

Guillaume MURAILLE

SERVICE GRANDES CULTURES

Laurence GRASSART

Cheffe de service

Sandrine CHEVILLON

Adjointe

Pôle banane

Pierre LAUDE Chef de pôle

Séverine GODET

Pôle canne à sucre/rhum

Philippe FERET

Paule GOUWIE

SERVICE DES CONTRÔLES ET SUIVI DES AUDITS

Anne HUGUES

Cheffe de service

Pétronille DELORME

Adjointe

Pôle contrôles sur place

Sandrine CANAS

Cheffe de pôle

Didier KEDIM

Tina RANDRIAMALALA

Anais ASCIONE

GROUPEMENT COMPTABLE
(ODEADOM, INAO,
FranceAgriMer, AgenceBio)

Jean-Marc ECOIFFIER

Agent comptable

Christophe **DURUT**

Fondateur de pouvoir
Service comptabilité

Unité Révision comptable

Martine PINHEIRO

Cheffe de l'unité

Service visa des interventions

Visa des aides à l'outre-mer

Olivier ALQUIER

Noura LAKHAL



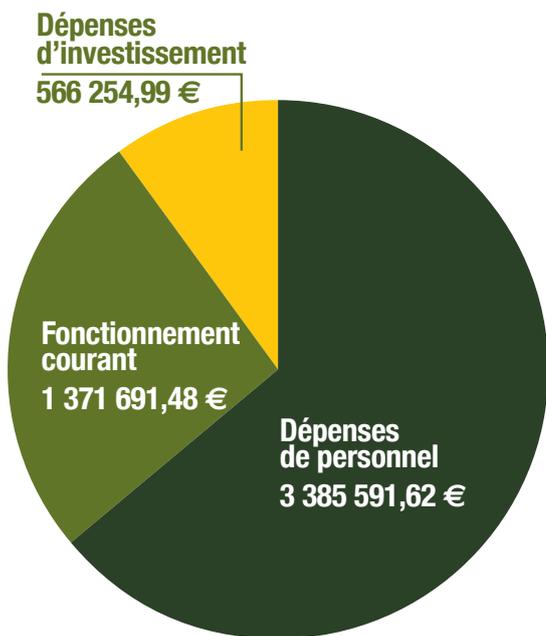
La dynamique de recrutement a permis cette année d'atteindre au plus près le plafond d'emploi. Une offre de formation a été proposée sur de multiples thématiques (management, préparation aux concours, sécurité informatique, agro-écologie, adaptation au poste de travail, égalité/diversité et hygiène et sécurité), ce qui nous permet de stabiliser l'effectif à son niveau de plafond d'emploi à 41 agents.

Néanmoins, les moyens mobilisés pour réaliser les missions confiées ou déléguées par l'ODEADOM dans le cadre des conventions de représentation territoriales par les services des DAAF sont de l'ordre de 21 agents.

Le dialogue social a été soutenu avec des réunions régulières du comité technique de l'établissement ainsi que trois assemblées générales sous forme de visioconférence. L'évolution majeure de cette année, est la constitution d'un groupe de travail qui s'est employé à rénover le cadre de fonctionnement du télétravail qui est entré en vigueur au 1er octobre 2021. Ce travail participatif a conduit à trouver pour l'établissement une organisation des services adaptée et partagée par les agents, laquelle est totalement cohérente avec les orientations ministérielles en la matière. Ces modalités fixe jusqu'à 3 jours la possibilité de télétravailler. Fin 2021, moins de 30 agents avaient opté pour un nombre de journées variables.

En 2021, le budget de fonctionnement de l'ODEADOM s'est élevé à 5,32 M € dont les deux tiers correspondent aux salaires des agents.

Exécution du budget 2021 (en €)



Les investissements correspondent aux dépenses d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre du l'application ANDROMAID et à des achats informatiques (ordinateurs portables essentiellement).

La refonte du système d'information

S'agissant du système d'information, les travaux engagés dans le cadre de la refonte de notre système d'information ont été poursuivis. De multiples projets engagés en 2021 s'inscrivent dans le schéma directeur du système d'informations de l'ODEADOM pour la période 2019-2022 dont les objectifs premiers sont de :

- prendre en compte les contraintes liées à l'agrément de l'établissement comme organisme payeur des aides POSEI ;
- d'être en adéquation avec le schéma directeur du ministère chargé de l'agriculture notamment sur le 100 % de téléprocédure ;
- de présenter un chiffrage budgétaire précis de la trajectoire.

La refonte complète du système d'informations de l'établissement s'articule autour de l'axe central que constitue désormais l'outil ANDROMAID, pivot autour duquel l'ensemble des modules seront rattachés.

L'ODEADOM a poursuivi en 2021 la rédaction des cahiers des charges relatives aux différentes aides par filière avec un volet télé-services et aux fonctionnalités génériques du socle commun de services. L'ensemble des modules « métiers » contiendront un volet télédéclaration ou téléprocédure, destiné à faciliter l'usage à la fois pour les bénéficiaires et les services instructeurs, dans une approche de modernisation et de simplification.

Pour le développement des téléservices, l'ODEADOM a adapté le portail d'acquisition de données (PAD), initialement développé par FranceAgriMer.

En 2021, outre la consolidation du socle commun d'ANDROMAID, les travaux spécifiques suivants ont été réalisés :

- **Mises en Production :**
 - o téléprocédure (PAD) pour la structuration de l'élevage
 - o interface RSA-ANDROMAID
- **Projets démarrés :**
 - o Module contrôle
 - o téléprocédure pour l'aide à l'Importation des Animaux Vivants (PAD-IAV)
 - o téléprocédure pour l'aide forfaitaire sucre (PAD-Sucre)
 - o Interface Banane-ANDROMAID (reprise du cahier des charges)

En 2022, il est prévu une actualisation du schéma directeur du système d'informations de l'établissement pour la période 2023-2026.

Cette refonte constitue un investissement important pour l'ODEADOM, à la fois financier et en implication de ressources humaines ; investissements indispensables pour améliorer sensiblement le niveau de service aux usagers et aux correspondants, tout en garantissant un niveau de sécurité maximal. Ce travail s'effectue en cohérence avec l'objectif de simplification validé par les instances de gouvernance de l'établissement

5

Un fonctionnement résilient de l'office en période de crise, un service pour l'accompagnement des filières

Un partenariat actif au sein de la communauté Arborial

La mutualisation et la coordination avec les autres établissements publics du pôle Arborial de Montreuil (FranceAgriMer, INAO, Agence bio) sont largement développées, déclinées autant que de besoin par le biais de plusieurs conventions et chartes. Ce fonctionnement inter-partenarial s'organise sous l'impulsion de réunions formelles des directions au cours desquels les sujets saillants sont abordés.

Le groupement comptable mis en place le 1er mai 2020 est le projet qui illustre le travail de mutualisation conduit entre les établissements FranceAgriMer, ODEADOM, INAO et Agence Bio.

2021 a été le premier exercice complet du groupement comptable avec tous les travaux conjoints que cela représente. Cette nouvelle organisation a permis de consolider les procédures et de tirer bénéfice des pratiques des uns ou des autres, notamment pour les questions comptables ainsi que pour les dépenses de fonctionnement et de personnel. Elle est également marquée par l'arrivée d'un nouvel agent comptable qui a pris ses fonctions en octobre 2021 et qui poursuit dans un dialogue constructif le travail engagé, tout en conservant un référent Outre-mer.

Tous les champs potentiels de synergie restent ouverts avec les autres établissements publics et notamment FranceAgriMer. A ce titre, une collaboration renforcée s'est mise en place autour des projets suivants :

- La bascule vers RenoIRH logiciel de gestion des ressources humaines
- L'acquisition d'un logiciel comptable et budgétaire « PEP Premium »
- Le pôle Agriculture II de Maisons-Alfort

La perspective de déménagement de l'établissement vers un nouveau site à Maison-Alfort a été présentée aux personnels. Le dialogue social avec les représentants des agents de l'office a été intense et constructif tout au long de l'année, malgré les difficultés de la période.

L'office mutualise un certain nombre de moyens avec FranceAgriMer sur des thématiques spécifiques ayant vocation à renforcer l'établissement dans la réalisation de ses missions :

- par voie de conventions régulièrement renouvelées, l'ODEADOM bénéficie, outre la sous-location de ses locaux, d'un certain nombre de prestations (logistique et moyens généraux, accord de niveaux de service informatique, restauration, accès au service médical et social, abonnement presse)
- la mise à disposition d'une plateforme d'acquisition de données pour la mise en place des télé-procédures pour les aides POSEI qui a fait l'objet d'une convention tarifée signée le 27 novembre 2018,
- la mise à disposition de l'outil Visio net ayant pour objet de développer l'observatoire des aides,
- l'élaboration de procédures visant à articuler les contrôles sur les aides du POSEI et de l'organisation commune de marché pour les fruits et légumes.





5

Un fonctionnement résilient de l'office en période de crise, un service pour l'accompagnement des filières

Une communication plus réactive, des évènements manqués, d'autres réussis

La communication externe que l'ODEADOM met en œuvre est destinée à conforter et appuyer ses missions d'accompagnement des filières agricoles ultramarines, de concertation ou d'expertise. L'office n'est pas un organisme de promotion. Sa communication reste avant tout institutionnelle.

Les actions consistent à :

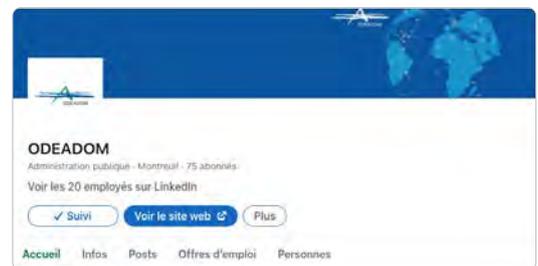
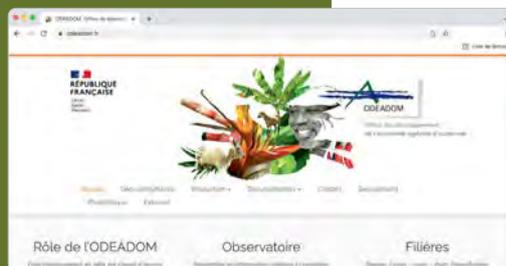
- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques
- Sensibiliser le public et les correspondants à la spécificité des filières agricoles et agroalimentaires des outre-mer et aux solutions mises en place.
- Diffuser et communiquer un certain nombre d'informations utiles à ceux qui sont impliqués dans le développement économique de l'agriculture des outre-mer.

L'ODEADOM organise ou participe également à des évènements, colloques, salons, conférences...

Classiquement centrée sur le seul Salon International de l'Agriculture (SIA), la stratégie de communication s'est élargie en termes d'outils ces derniers mois, prenant en compte notamment les conditions particulières de la période liées à la pandémie Covid 19.

Cela a notamment amené à :

- Revoir ses **produits éditoriaux** : le **rapport annuel d'activité** qui a été revisité et la **lettre Océane** qui a été relancée en 2020, avec 4 nouveaux numéros diffusés depuis 2020.



- Revitaliser son **site internet www.odeadom.fr**, dont la réorganisation débute cette année et doit être achevée en 2022, et investir la sphère des réseaux sociaux (**LinkedIn**) ;

- Promouvoir l'**observatoire de l'économie agricole d'outre-mer** de l'ODEADOM, qui offre un panorama complet des mesures prises en faveur du secteur agricole dans les territoires ultramarins, qui élabore sur cette base des rapports diffusés et donne la possibilité d'accéder à l'ensemble des données publiques via l'interface VisioNet.

Organiser, participer ou financer des évènements et séminaires thématiques, du type **Ecophyto DOM** qui a pour objectif de faire l'état des lieux exhaustifs de la mise en œuvre du plan dans les DOM (financé dans le cadre de la convention avec l'OFB). Un webinaire a ainsi été organisé avec une participation importante le 25 et 26 octobre 2021

Dans ce cadre l'office a par exemple porté son concours à la réalisation du e-salon de l'élevage en Guyane, à la cérémonie qui a célébré la reconnaissance de l'IGP vanille de La Réunion, ou participé aux rencontres du club Demeter.

- **Le Salon International de l'Agriculture (SIA)** reste cependant un point focal, de rencontres, de communication, de débat. Il est en effet un rassemblement unique sur une période courte et dans un lieu central de nombreux interlocuteurs de l'office et une vitrine précieuse qu'offre le hall outre-mer pour le public, qui y est presque exclusivement métropolitain. La session 2020 s'est tenue dans de bonnes conditions, même si le salon a été amputé d'une journée. La session 2021 n'a pu avoir lieu, ce qui amène d'autant plus d'attentes pour le salon 2022.

Signalons enfin le projet, malheureusement inabouti, d'organisation d'un **séminaire en Guadeloupe en septembre 2021 consacré aux projets alimentaires** qui devait rassembler les administrateurs et de nombreux partenaires de l'office et qui offrait la possibilité d'approcher également la réalité et les projets portés au plus près des territoires. Le contexte sanitaire a imposé l'annulation de cette rencontre dans les délais prévus. La thématique reste cependant majeure et pourra donner lieu à une reprise sous une autre forme.

Perspectives

L'année 2022 verra le **retour du Salon International de l'Agriculture**. L'ODEADOM a choisi de poursuivre sa présence avec un stand central dans le pavillon des outre-mer au sein duquel la présence de des différents acteurs et territoires est espérée au moins aussi forte que deux ans auparavant.

Un **colloque relatif aux projets alimentaires dans les territoires ultramarins** y est projeté, dans la lignée des colloques que l'office y organisait régulièrement. Ce sera aussi l'occasion de la remise des prix du concours général agricole pour les produits ultramarins, de présentations de produits ou de territoires, de rencontres et de débats. Le stand sera conçu pour permettre des réunions de travail avec les partenaires (salle de travail) ainsi que pour des animations vers le public (espace ouvert).

Plus que jamais, cet espace est pensé comme un espace à l'usage non pas exclusivement de l'office et de ses équipes, mais de tous ses partenaires, de ses autorités de tutelles, de la délégation interministérielle à la transformation agricole des outre-mer et de l'ensemble de ses membres.





Ce rapport annuel
peut être téléchargé
sur www.odeadom.fr



12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil Cedex
odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
www.odeadom.fr



Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer